



2014

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



SYNDICAT DE L'ORGE

Sommaire

p03 - Mot du Président

p04 - 3 questions au directeur général des services

p05 - La vallée de l'Orge

p06 - 07 - Profil Syndicat

p08 - 09 - Faits marquants

p10 - 11 - Chiffres clés

p12 - 13 - Ressources et bilan financier

p14 - 21
Atteindre le bon état écologique de l'Orge et de ses affluents

p22 - 29
Valoriser écologiquement la vallée

p30 - 33
Prévenir le risque inondation

p34 - 39
Réduire les impacts environnementaux de nos activités

p40 - 43
Préserver la santé, la sécurité et valoriser les compétences des collaborateurs

p44 - 47
Garantir les pratiques éthiques

p48 - 53
Mobiliser les énergies locales et partager nos engagements

p54
Développer les solidarités internationales



Mot du Président

Un Syndicat durable



François Cholley,

Président du Syndicat de l'Orge
Maire de Villemoisson-sur-Orge
Vice-président de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge

Depuis le 23 mai 2014 à la Présidence du Syndicat de l'Orge, je me suis engagé avec le nouvel exécutif à concentrer nos efforts sur la qualité de l'eau de la rivière et de la vallée au moyen d'actions raisonnées et efficaces, autour d'une gestion rigoureuse. C'est ainsi que nous avons pu ne pas augmenter la redevance syndicale et les cotisations des communes.

En étroite collaboration avec les communes, les communautés et autres syndicats de rivière du bassin versant de l'Orge-Yvette, nous avons poursuivi l'entretien des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées associé à une politique de contrôle des branchements toujours plus volontaire, tant du côté des industriels que des particuliers ou des bâtiments collectifs.

Politique foncière, aménagement de la vallée, valorisation paysagère, effacement des ouvrages hydrauliques, remodelage des berges pour redonner vie à l'Orge afin qu'elle soit plus naturelle... toutes ces thématiques restent des axes de travail important pour notre Syndicat.

Enfin en matière de gouvernance, notre Syndicat est favorable à une fusion des syndicats de rivière pour plus d'efficacité et de pertinence dans la gestion des milieux aquatiques et des problématiques assainissement du territoire de l'Orge, car les débordements et pollutions se propagent de l'amont vers l'aval et les moyens financiers concentrés en aval seront employés plus efficacement en amont à l'origine des problèmes. La logique hydraulique doit s'imposer face à la logique administrative des découpages territoriaux.

Je vous laisse découvrir au fil des pages l'ensemble des actions et réalisations du Syndicat et vous souhaite une agréable lecture !

3 questions au directeur général des services



Jean-Marc Bouchy,
Directeur Général des Services

Quelles ont été les actions marquantes du Syndicat en 2014 ?

“Atteindre le bon état écologique de l’Orge et de ses affluents” est l’objectif prioritaire qui guide l’ensemble de nos actions en matière d’assainissement et de milieux naturels. De nombreux projets ont ainsi vu le jour en 2014 en assainissement avec la création de réseaux, des réparations lourdes d’équipements de stations d’épuration rurales ou encore le chantier du collecteur d’Ollainville où près de 18 mois de travaux seront nécessaires pour dévoyer ce collecteur aujourd’hui vétuste, non étanche et mal situé car positionné entre deux cours d’eau. Côté rivière, 3 nouveaux clapets ont été abaissés augmentant encore le linéaire de rivière où les continuités sédimentaires et piscicoles sont assurées. Concernant l’objectif “Valoriser écologiquement la vallée”, un plan de gestion pluriannuel des espaces naturels de la vallée pour préserver les cœurs de biodiversité et développer les continuités écologiques a été mis en place. Enfin “Prévenir le risque inondation” reste un objectif majeur pour lequel nous devons faire accepter aux populations que le risque zéro n’existe pas.

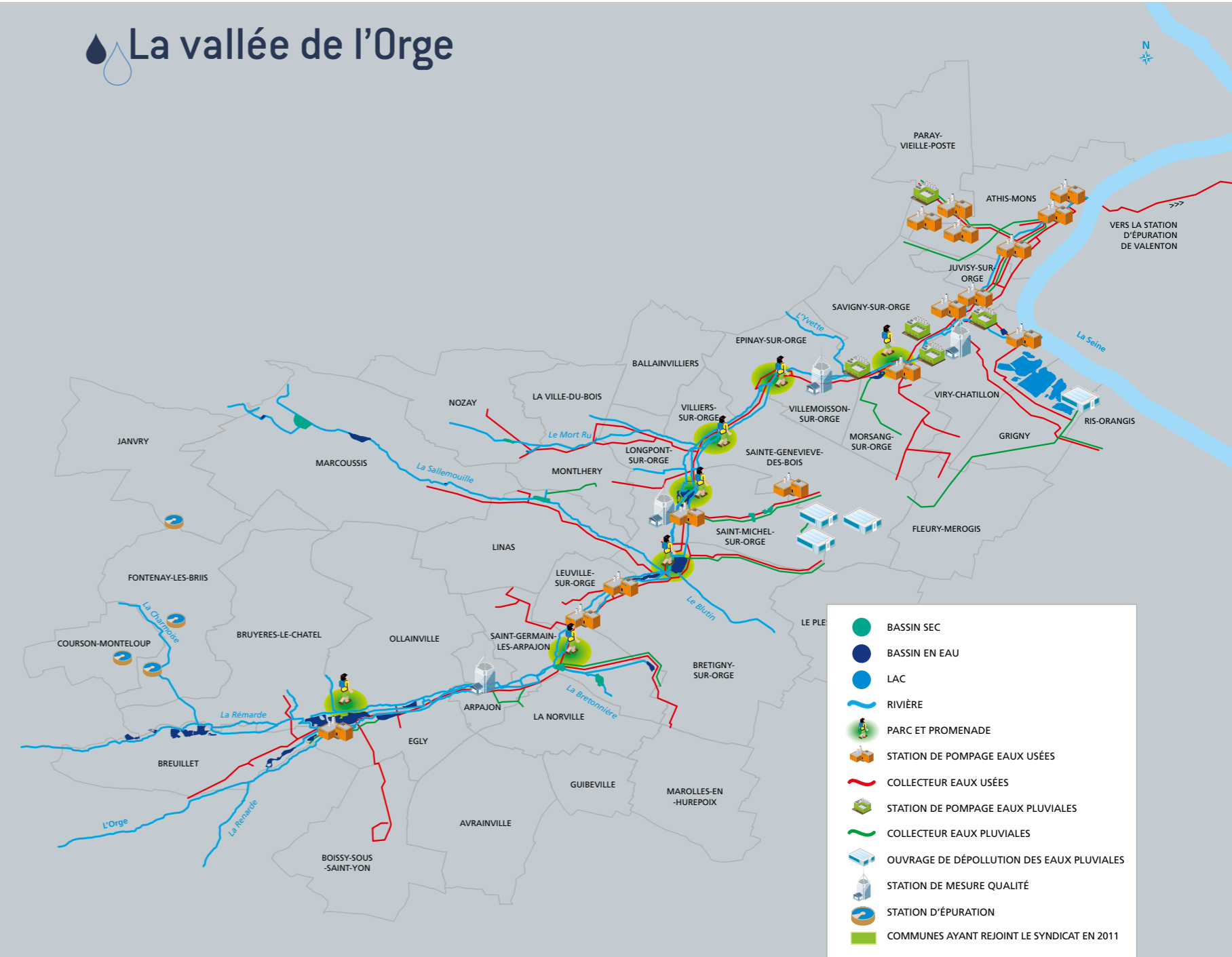
Quels enjeux voyez-vous se dessiner pour le Syndicat de l’Orge ?

D’un point de vue environnemental, il est important d’entretenir des partenariats toujours plus forts avec les communes et communautés, les syndicats de rivière, les entreprises, les associations et les financeurs afin d’atteindre le bon état écologique des cours d’eau prévu pour 2027. Réduction des pesticides, régularisation des rejets des entreprises, sensibilisation aux risques d’inondation, recherche des points d’apport de pollution, sensibilisation des acteurs à la source des rejets, contrôle de conformité des installations d’assainissement des bâtiments publics pour des partenaires tels que l’Etat, le SDIS (Service départemental d’incendie et de secours), les communes, coordination du contrat global pour l’Orge fédérant 56 acteurs et leurs actions sur 6 ans, tels sont les enjeux et les nécessaires missions d’animation et de coordination, assurées par notre Syndicat.

Qu’est ce qui selon vous fait la force du Syndicat ?

La technicité, le professionnalisme, la passion et l’engagement de nos 94 agents que ce soit sur le terrain ou en matière d’études et d’innovations constituent très certainement notre meilleur atout. L’efficacité de gestion intégrant optimisation, programmation et priorisation est au cœur de nos pratiques. De même, nos engagements en matière de développement durable de notre territoire et plus récemment notre travail commun sur la mise en place d’une charte éthique, démontrent notre volonté d’aller vers toujours plus d’efficacité, de transparence et de rigueur dans notre façon d’exercer nos métiers au quotidien.

La vallée de l’Orge



287 ha de terrain

S'engager durablement pour la vallée de l'Orge

La gestion d'une rivière concerne tous les habitants d'une même vallée, c'est pourquoi 37 communes dont trois communautés d'agglomération sont rassemblées au sein du Syndicat de l'Orge autour de compétences relatives à la collecte et au transport des eaux usées, à la gestion hydraulique des cours d'eau, à la prévention des risques inondation, à l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement et à la reconquête de la qualité des rivières et des milieux naturels. Engagé depuis 15 ans dans une démarche de management environnemental, le Syndicat agit pour le développement durable de la vallée de l'Orge.

37 communes
dont 3 communautés d'agglomération



385 000
habitants



287 ha de terrain

94
collaborateurs



1 rivière l'Orge

5 affluents

- le Blutin
- la Sallemouille
- la Bretonnière
- la Charmoise
- le Mort Ru

225 km² de
bassin versant



Assainissement

Études réhabilitation
collecteurs eaux usées
219 713 €

Dévoiment de
l'antenne de Boissy
904 323 €

Dévoiment et
reconstruction du
collecteur CII à Ollainville
1 142 029 €

Gainage et remplacement du
collecteur de la Bretonnière
Amont (Brétigny, St Germain-lès-Arpajon)
969 104 €

Réhabilitation du
collecteur d'eaux pluviales
dit du "ZOH" Grigny
158 119 €

Réhabilitation de la
station anti-cruie eaux
usées à Athis-Mons
305 985 €

Rivière

Étude sécurité digues et barrages
52 051 €

Rénovation du parking du Blutin
191 000 €

Restauration morphologique
des cours d'eaux
170 655 €

Études rivière milieux naturels
119 304 €

Acquisitions foncières
97 450 €

Chiffres clés

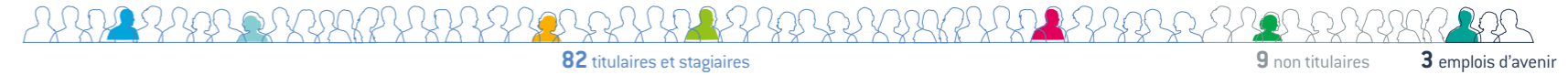


Le patrimoine



Les collaborateurs

94 agents



moyenne d'âge



moyenne d'ancienneté

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

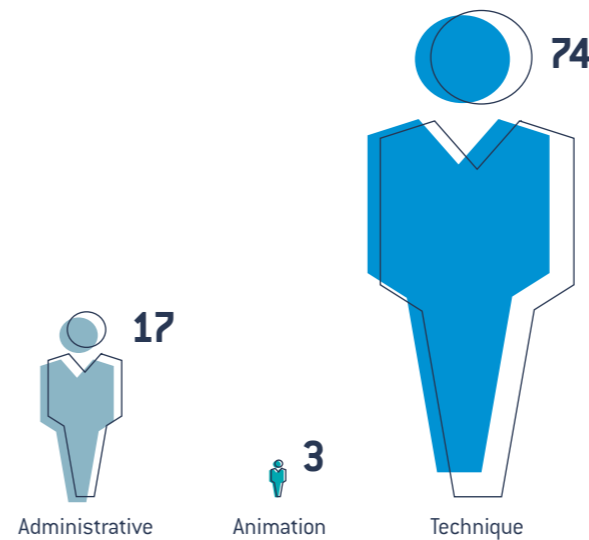


3 recrutements
dont 2 en remplacement
d'agents partis et 1 technicien
pour le plan de gestion

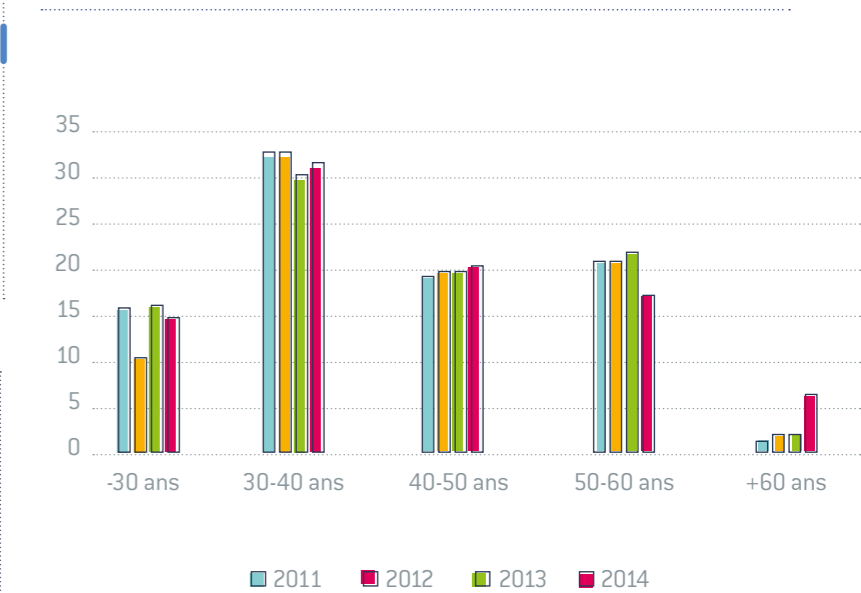


3 départs
[mutation, démission
et 1 départ à la retraite]

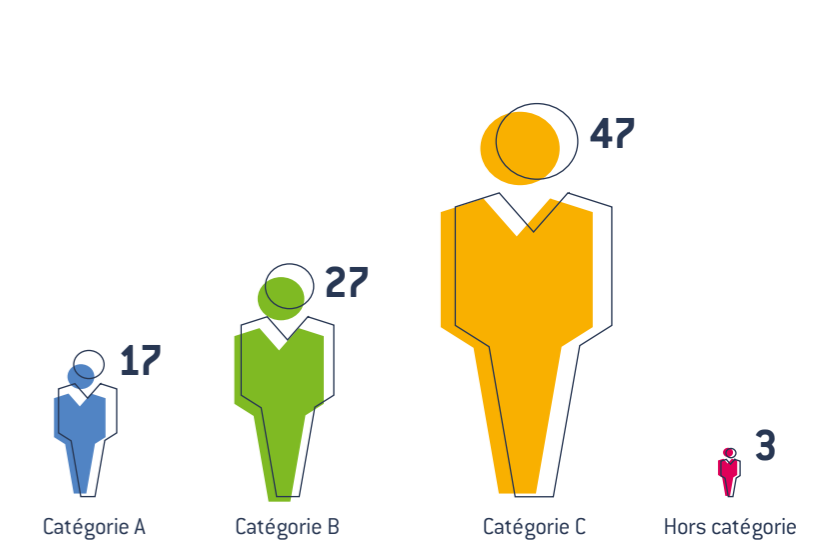
EFFECTIF PAR FILIÈRE



PYRAMIDE DES ÂGES DES AGENTS DU SYNDICAT



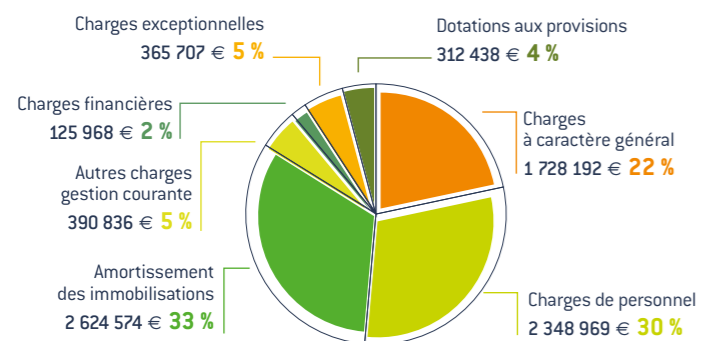
EFFECTIF PAR CATÉGORIE



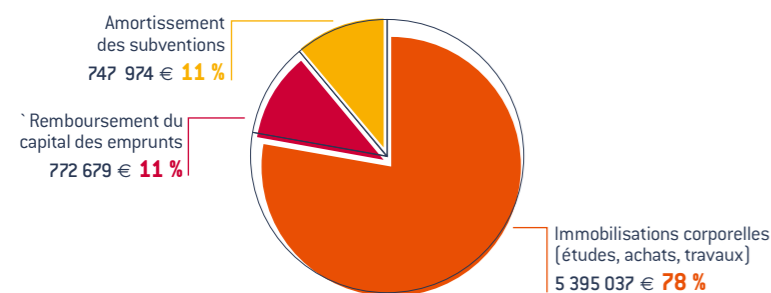
Bilan financier

Assainissement

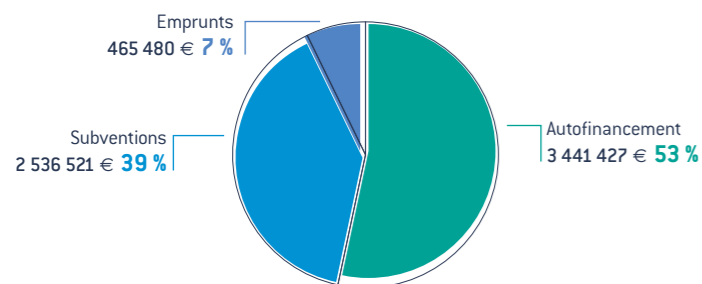
Dépenses de fonctionnement 2014 (hors reversement SIAAP et SIBSO)
Montant total **7 896 684 €**



Dépenses d'investissement 2014 (hors RAR)
Montant total **6 915 986 €**

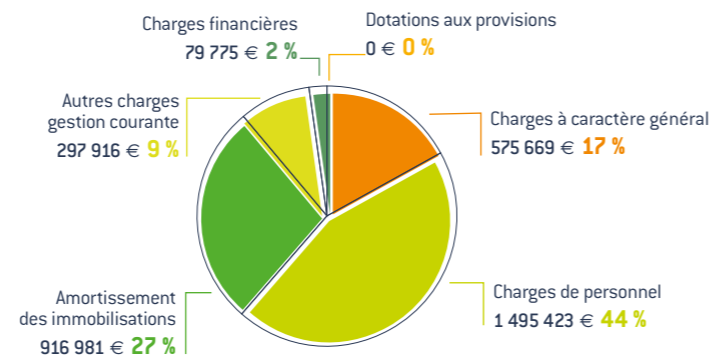


Financement des études et des travaux 2014 (hors RAR)
Montant total **6 443 428 €**

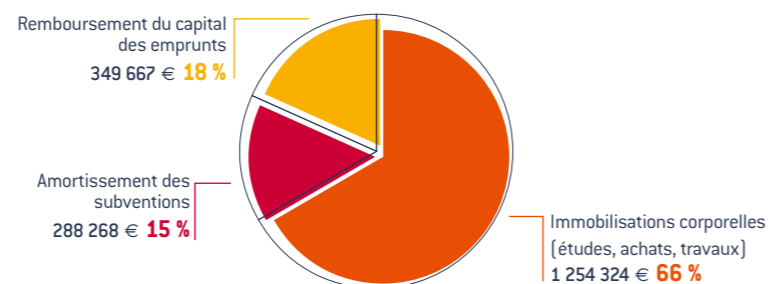


Rivière

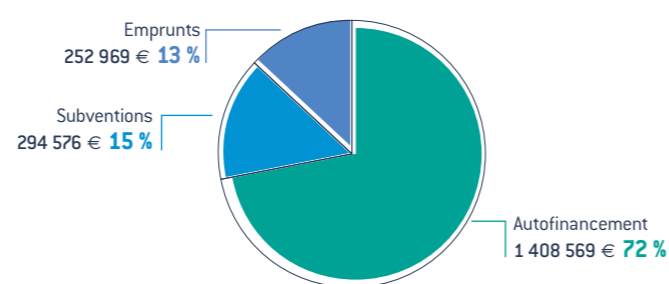
Dépenses de fonctionnement 2014
Montant total **3 365 763 €**



Dépenses d'investissement 2014 (hors RAR)
Montant total **1 892 259 €**



Financement des études et des travaux 2014 (hors RAR)
Montant total **1 956 114 €**



Les ressources

4 894 268 €
Redevance syndicale d'assainissement
0,2751 € / m³
Taux de la redevance 2014

238 869 €
Participations des Syndicats de l'Amont au transport des eaux usées

51 611 €
Redevance syndicale d'assainissement épuration
0,60 € / m³ [Fontenay] et **0,56 €** [Courson]
Taux de la redevance épuration

473 332 €
Prime Aquex

644 448 €
Participation forfaitaire à l'assainissement collectif

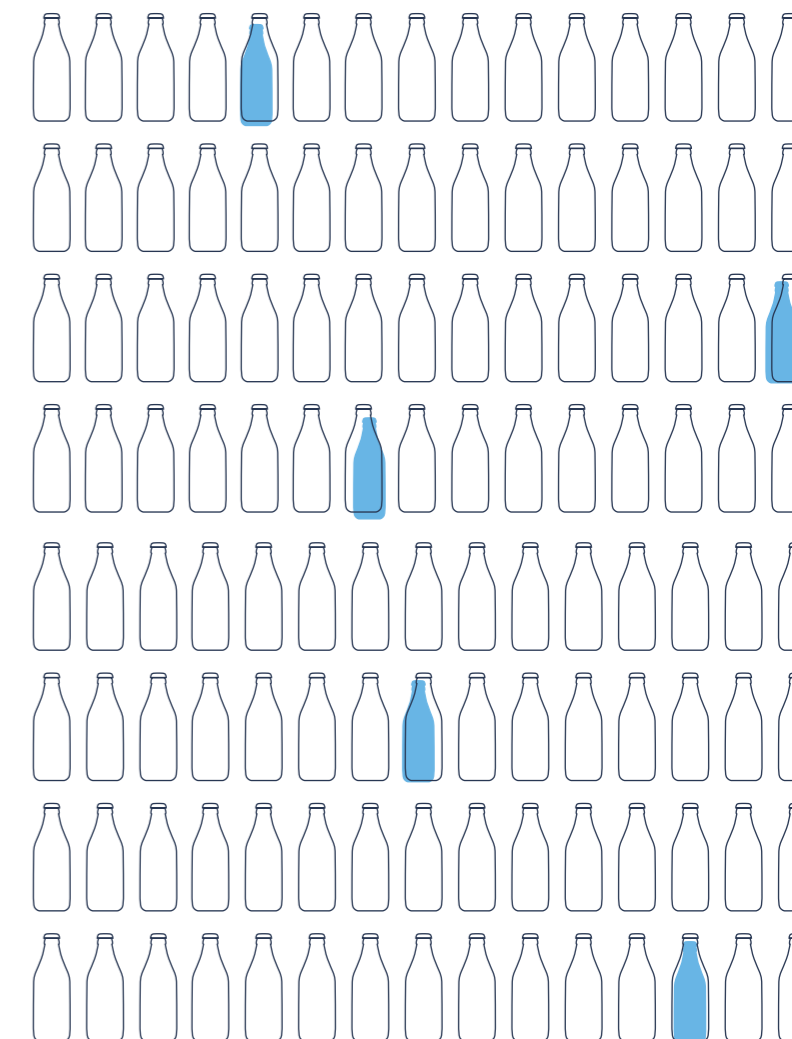
2 697 642 €
Cotisations communales et communautaires

207 111 €
Subventions entretien de la rivière



Consommation d'eau quotidienne moyenne / habitant

120 bouteilles de **1 l**



Bon à savoir :

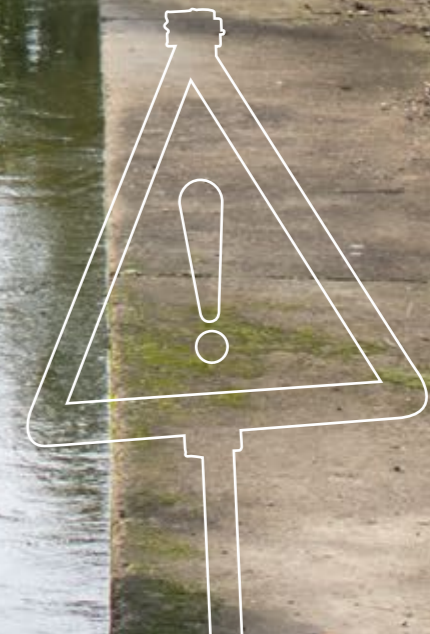
Les recettes du budget Assainissement du Syndicat sont essentiellement constituées de la redevance syndicale d'assainissement (RSA) pour un montant de **4 894 268 euros**. Cette somme provient de la taxation de chaque mètre cube d'eau potable consommé par l'utilisateur sur le territoire du Syndicat, sans compter les redevances spécifiques de certains artisans, commerçants et industriels. **En moyenne, chaque habitant utilise 120 litres d'eau par jour, soit une redevance de moins de 1 euro par mois et par habitant.** Les cotisations communales et communautaires alimentent pour leur part le budget Rivière à proportion de la population et de la richesse fiscale.



nos OBJECTIFS

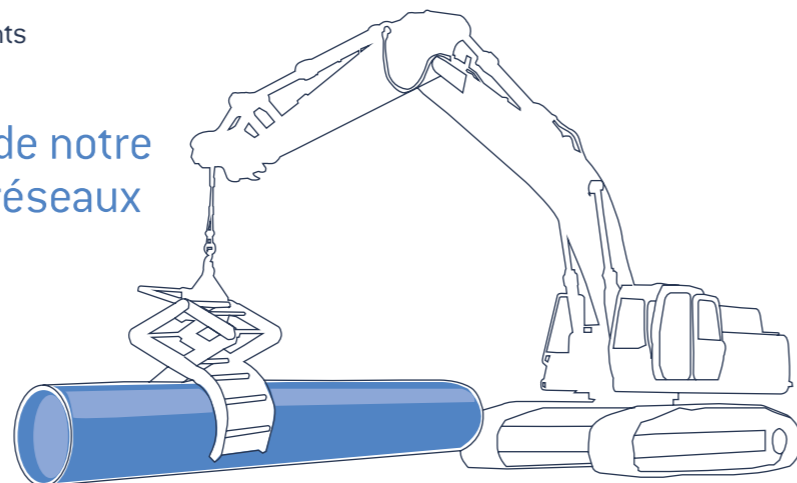
Atteindre le bon état écologique de l'Orge et de ses affluents

Tendre durablement vers un objectif de bonne qualité pour l'Orge et ses affluents, tel est l'enjeu principal du contrat de bassin "Agir pour l'Orge !". Il fédère l'ensemble des acteurs et financeurs autour de la reconquête de l'Orge aval et de ses affluents en vue d'obtenir un bon état chimique en 2021 et un bon potentiel écologique en 2027. Prévention des pollutions, réhabilitation des collecteurs, mise en conformité des branchements, restauration de cours d'eau sont les missions que s'est fixé le Syndicat.



La qualité de l'Orge dépend de notre politique de travaux sur les réseaux

- Réhabilitation de l'antenne de La Bretonnière
- Chantier de gainage à Boissy-sous-Saint-Yon
- Mise en sécurité des stations de pompage
- Création de nouveaux réseaux à Janvry
- Dévoiement du collecteur d'Ollainville



Des réseaux neufs à Janvry

Les réseaux d'assainissement du hameau de la Brosse à Janvry étaient principalement des réseaux d'eaux pluviales. Ils recevaient également les eaux usées avec comme exutoire le milieu naturel. Afin de mettre un terme à cette pollution récurrente, le Syndicat a réalisé la mise en séparatif du réseau d'assainissement : pose de 650 m de collecteur de diamètre 200 mm, mise en place de 2 postes de refoulement avec 170 m de canalisation de refoulement, création de 37 branchements.

Coût des travaux : 560 000 € HT

Un chantier d'envergure sur le collecteur d'Ollainville

Le collecteur actuellement en place longe l'Orge en rive gauche. Situé sous des parcelles privées, il est inaccessible et son inspection impossible. Plutôt que de réhabiliter ce collecteur, ce qui nécessiterait l'acquisition de parcelles privées, il a été décidé de le dévier pour l'écarter de la rivière. Techniquement, ce chantier est complexe car le futur réseau sera enfoui entre 10 à 13 m de profondeur. Les équipes du Syndicat de l'Orge ont fait appel à la technique du microtunnelier. Pour les 1 400 m de ce chantier, 14 puits seront créés puis transformés en regards de visite pour permettre l'accès au collecteur et assurer sa surveillance et son entretien.

Coût des travaux : 6 000 000 € HT



Le transport des eaux usées et des eaux pluviales

Le Syndicat assure le transport des eaux usées collectées par les communes du Syndicat et par les autres syndicats du bassin versant (SIBSO, SIAHVY) pour les acheminer soit vers la station d'épuration Seine Amont du SIAAP à Valenton, soit vers la station du Moulin Neuf à Ollainville. Le bassin versant collecté relève d'un assainissement de type séparatif.

Des collecteurs rénovés et entretenus

Le réseau syndical d'eaux usées est composé principalement de **2 collecteurs de fond de vallée dont les diamètres peuvent atteindre 2,20 m : le CII (Collecteur Intercommunal Initial) et le CID (Collecteur Intercommunal de Doublement)**, ainsi que des antennes recevant les effluents des réseaux communaux. Concernant la gestion du réseau intercommunal d'eaux usées, le Syndicat agit pour la maintenance des installations du réseau (pompes et vannes), l'amélioration du fonctionnement des ouvrages, le curage régulier d'ouvrages singuliers (siphons, fosses à sables ou bassins secs), le curage linéaire du réseau (programme pluriannuel d'interventions) et l'exploitation des données issues des stations de mesures de débits installées dans les collecteurs.



Collecteur avant pose



Rehabilitation Bretonnière

En **2014** des travaux ont été menés sur les réseaux

Réhabilitation de l'antenne de La Bretonnière

Sur cette tranche de 2650 m, le diamètre de l'antenne est de 200 mm à 500 mm. Elle traverse les communes de Brétigny-sur-Orge et de Saint-Germain-lès-Arpaon avant de rejoindre le CII. L'accès à cette partie de l'antenne étant difficile, le Syndicat a choisi de dévier en partie ce collecteur longeant la rivière Bretonnière. Les travaux ont consisté à réaliser du gainage et à remplacer le collecteur en tranchée avec la création de postes de refoulement et les canalisations nécessaires.

Coût des travaux : 1 298 000 € HT

Chantier de gainage à Boissy-sous-Saint-Yon

Les travaux ont nécessité la réhabilitation par gainage du collecteur en fibre-ciment de diamètre 200 mm sur 360 m et la réhabilitation du collecteur en PVC de diamètre 200 mm sur 175 m. Tous les regards ont également été rénovés.

Coût des travaux : 98 000 € HT

Mise en sécurité de toutes les stations de pompage

Afin de sécuriser le travail des agents d'exploitation, le Syndicat a fait dresser un état des lieux des dispositifs de sécurité manquants liés notamment à la descente dans les collecteurs ou dans les ouvrages spécifiques (bâche de pompage, chambre à vannes...). **42 sites** ont été mis en conformité : pose de garde-corps, de stop-chute, d'échelles antidérapantes, de trappes assistées à l'ouverture...

Coût des travaux : 400 000 € HT

Une meilleure conformité des branchements

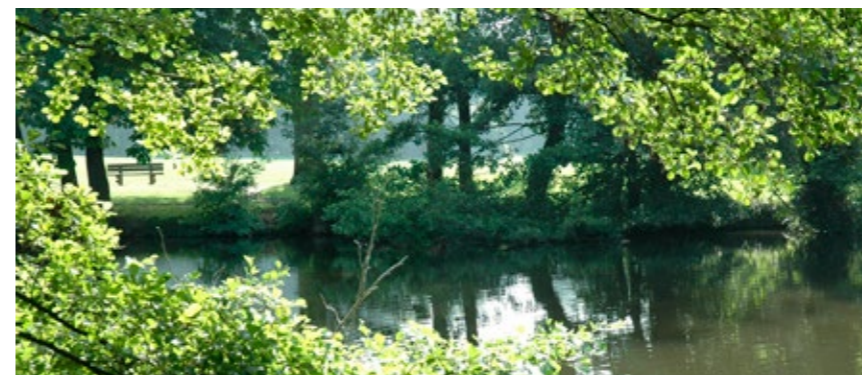
Rivière à faible débit, l'Orge supporte difficilement la moindre pollution. Pour lutter contre le rejet des eaux usées dans la rivière, le Syndicat et les communes se sont engagés dans un programme de contrôle et de mise en conformité des installations d'assainissement.

Mieux maîtriser les rejets

La maîtrise des rejets non domestiques est un axe prioritaire du Contrat de bassin "Agir pour l'Orge !". Le Syndicat apporte un **appui technique aux entreprises qui va du simple accompagnement à la prise en charge complète du dispositif de mise en conformité** (diagnostic, identification des travaux à réaliser, montage du dossier d'aides, délivrance de l'autorisation de déversement).

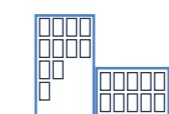
Pour favoriser la mise en conformité des entreprises, le Syndicat s'appuie sur :

- **l'information** : faire comprendre aux entreprises les enjeux en présence,
- **l'accompagnement** : expliquer les travaux à réaliser et les aider à obtenir l'aide financière de l'Agence de l'Eau,
- **les relances** : relancer régulièrement les entreprises non conformes,
- **les pénalités** : inscrire les entreprises non volontaires sur la procédure de doublement de la redevance assainissement pour les mobiliser. Le Code de la Santé Publique prévoit aussi une pénalité de 10 000 € en cas de non respect des prescriptions des autorisations de déversement.



À quoi sert une enquête de conformité ?

- vérifier la bonne séparation des eaux usées domestiques, non domestiques et des eaux pluviales,
- contrôler l'existence et l'entretien des ouvrages de prétraitement spécifiques à chaque activité [bacs dégraisseurs - restaurants, séparateurs à hydrocarbures ou débourbeurs - garages, fosses de refroidissement – industries],
- vérifier la gestion des produits et déchets liquides,
- prévenir les risques accidentels de pollution.



1077

entreprises enquêtées depuis 2009

429

conformes



648

non conformes



292

mises en conformité depuis 2009



Quel est l'impact des effluents gras sur les réseaux ?

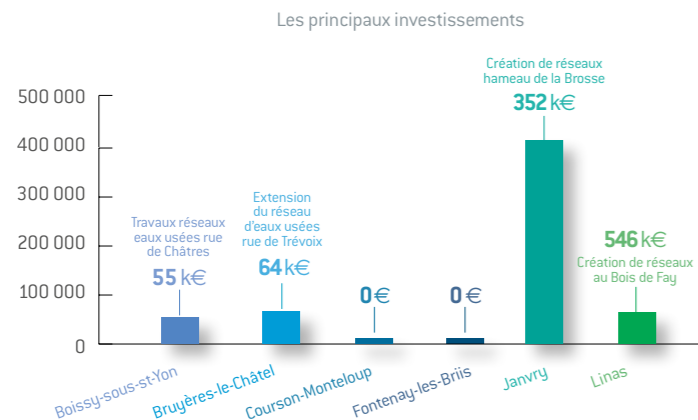
Les rejets de graisses alimentaires dans les réseaux d'assainissement doivent être proscrits. Lorsqu'ils refroidissent, ils se figent et provoquent le colmatage des canalisations, la production d'odeurs et de gaz toxique (H₂S) et des difficultés de traitement en station d'épuration. Le traitement des graisses à la source est donc imposé par le règlement d'assainissement. Restaurateurs, traiteurs, charcutiers, pâtisseries, etc. ont pour obligation de disposer d'un bac à graisses et de l'entretenir périodiquement. Sur **150** établissements de métiers de bouche enquêtés, plus de **90 %** ont des rejets non conformes. Les opérations menées sur ces cibles sont ainsi prioritaires.

Agir au cœur des habitations

Le Syndicat a programmé une série d'enquêtes de conformité relatives aux branchements raccordés directement sur des antennes syndicales ou sur des secteurs où des pollutions ont été détectées. Le programme des bâtiments collectifs vise en priorité les grands immeubles d'habitation qui, lorsqu'ils sont mal raccordés, peuvent engendrer une grande pollution. **En 2014, 255 enquêtes de conformité ont été réalisées** pour 46 bâtiments sur les communes de Brétigny-sur-Orge, Arpajon et Sainte-Geneviève-des-Bois.

La reprise des réseaux de collecte

Le Syndicat de l'Orge exerce la **compétence collective de 6 communes**. Il intervient sur toutes les situations liées à l'assainissement : curage, travaux d'exploitation ou d'investissement, enquêtes de conformité, création de réseaux... Différents travaux ou études ont ainsi été lancés pour un montant total d'environ 1 million € HT.



Dépôt de graisse



Les stations d'épuration

Pour éviter la saturation des réseaux et le trop long transport des effluents sur Valenton, le Syndicat privilégie de traitement des eaux usées à la source. C'est pourquoi sur le bassin versant de la Charmoise, 3 stations d'épuration rurales (STEP) sont exploitées :

- Fontenay-Lès-Briis (boues activées)
- Courson Monteloup (disques biologiques)
- Janvry - Mulleron (filtres plantés de roseaux)

En 2014, 166 141 m³ d'eaux usées ont été traitées sur l'ensemble de ces stations.

Une étude globale sur l'assainissement des eaux usées du bassin versant de la Charmoise a mis en évidence un **impact fort du rejet de la STEP de Fontenay**. Elle sera donc entièrement réhabilitée. Elle restera une station à boues activées mais un traitement du phosphore sera ajouté et la filière boue sera entièrement repensée. Pour assainir les hameaux isolés de Fontenay, Courson, Bruyères et Janvry, 3 nouvelles stations de type filtres plantés de roseaux verront le jour.



Station d'épuration Courson-Monteloup

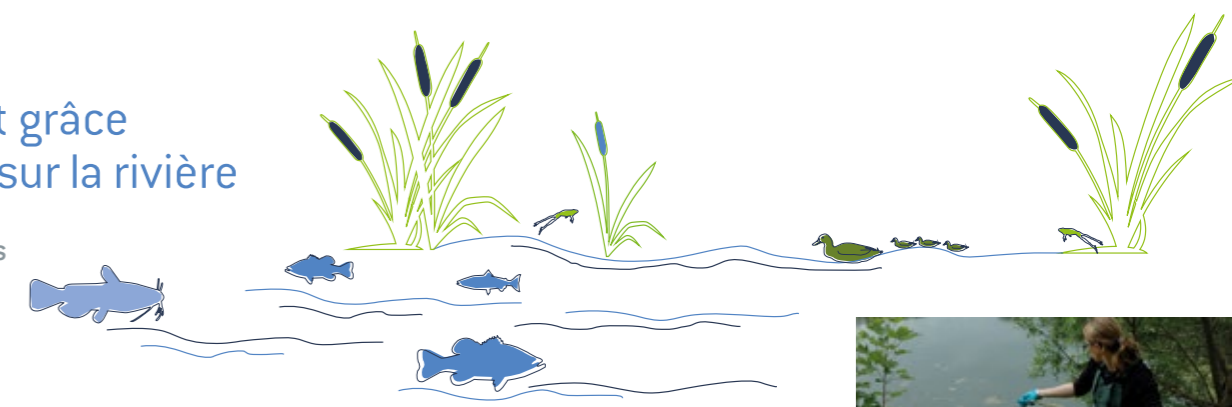
“ *L'objectif d'une station n'est pas de rendre l'eau potable mais acceptable pour le milieu naturel.* ”

Step Fontenay "le clarificateur"



La vie aquatique renaît grâce à nos aménagements sur la rivière

- Augmentation du nombre de poissons
- Diversification des habitats
- Transfert des sédiments
- Pouvoir épuratoire de l'Orge renforcé



Le milieu aquatique

Les objectifs du Syndicat au service de l'environnement sont nombreux : **atteindre le bon état écologique des cours d'eau, préserver les équilibres écologiques des fonds de vallée, valoriser les zones humides, protéger la vallée...**



Prélèvements dans l'Orge

Veiller à la qualité des eaux et des milieux

Pour préserver les cours d'eau, le Syndicat de l'Orge mène différentes actions : analyse des données enregistrées quotidiennement, campagnes de prélèvements tout au long de l'année, lutte contre l'utilisation des produits phytosanitaires, préservation du paysage de la vallée...

Objectif zéro phyto !

Toutes les communes du Syndicat ont adhéré à l'opération Phyt'Eaux Cités. 2014 a été marquée par l'entrée de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne. 10 communes devraient se voir attribuer les 4 feuilles de trèfle pour l'année 2014. Parmi elles, 7 communes n'utilisent plus de produits phytosanitaires et 3 autres ont réduit leur utilisation. Depuis le lancement de Phyt'Eaux Cités en 2007, **une baisse de 50% des contributions des communes dans la pollution des rivières Orge et Yvette a été constatée.**

Le regard porté sur les nouvelles techniques utilisées devra permettre de décliner et d'appréhender une gestion différenciée des espaces publics.

La qualité de l'Orge sous surveillance

Conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, l'Orge doit retrouver un bon état chimique en 2021 et un bon potentiel écologique en 2027. Pour analyser sa qualité, le Syndicat s'appuie sur des outils de suivi (prélèvements ponctuels et stations de mesures en continu).

Plusieurs indicateurs sont étudiés :

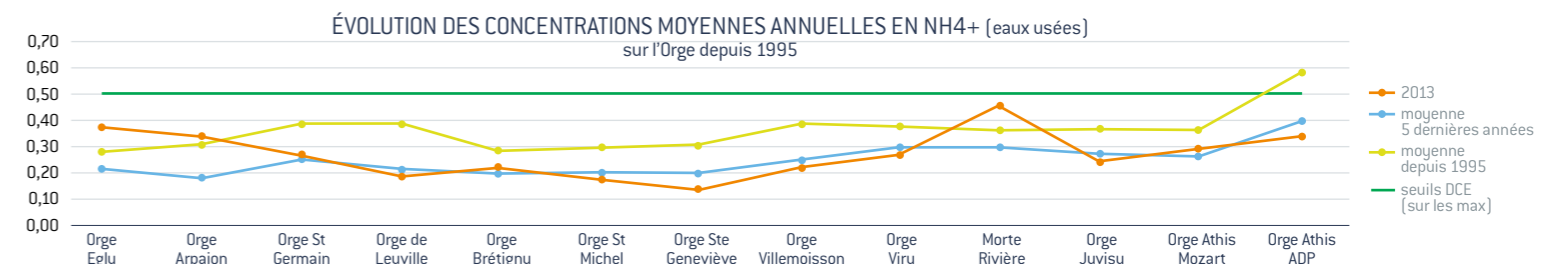
- **la biologie**, qui s'intéresse à ce qui vit dans la rivière ainsi qu'à la présence ou non d'habitats pour les petits animaux de l'Orge ;
- **la physico-chimie**, des marqueurs chimiques, traceurs notamment de la pollution par les eaux usées (phosphore, azote...), qui conditionnent la vie aquatique ;
- **les micropolluants** (métaux, hydrocarbures, pesticides, PCB...), substances hautement toxiques pour la vie aquatique.

Un bilan riche en enseignements

En 2013⁽¹⁾, la qualité des eaux de l'Orge aval et de ses affluents est moyenne sur le plan physico chimique et biologique. Située dans un territoire à forte densité urbaine, l'Orge aval est soumise à des apports polluants d'origines différentes. **La maîtrise des flux de pollutions est très délicate car une part importante des apports provient des affluents principaux de l'Orge qui ne relève pas de sa gestion.** Les eaux usées constituent une des principales sources de pollution.

Le bilan de la qualité des eaux de l'Orge permet d'affirmer que :

- les nitrites semblent le facteur prépondérant du déclassement de la qualité de l'Orge. Les apports d'eaux usées sont en cause.
- le calcul des flux de pollution montre que la moitié des apports en azote et phosphore observés dans l'Orge est issue des affluents comme la Remarde et l'Yvette ;
- des améliorations sur le plan des orthophosphates et de l'ammonium sont observées ;
- le glyphosate et l'AMPA (dés herbants essentiellement) dépassent les seuils sur l'ensemble du linéaire étudié. Des efforts sont à fournir par les communes, les agriculteurs et les particuliers.



[1] Synthèse des résultats 2014 non connue au moment de la rédaction de ce rapport.

Des roseaux pour une dépollution naturelle

Intégré au paysage et fonctionnant depuis 2 ans, cet ouvrage permet le traitement des eaux pluviales d'un bassin versant de 125 ha (communes de Linas, Saint-Germain-lès-Arpajon et Leuville-sur-Orge avant rejet dans la Boëlle de Leuville). Constitué d'un décanteur, d'un filtre planté de roseaux et d'une zone humide, il permet une filtration des effluents et le développement de micro-organismes participant à la dégradation de la matière organique, des hydrocarbures et à la rétention des métaux lourds.

Projet ADEPTE, un laboratoire grandeur nature

Grâce au caractère innovant de ce type de bassin, le Syndicat de l'Orge a intégré le programme de recherche ADEPTE (Aide au Dimensionnement pour la gestion des Eaux Pluviales par Traitement Extensif). Ce projet propose de développer un logiciel, complété par un guide d'aide à la conception-exploitation de cette filière d'avenir à destination des acteurs économiques et des collectivités qui doivent choisir un mode de gestion des eaux pluviales. Il comprend un retour d'expérience, des évaluations techniques, la réalisation d'un modèle simplifié et fonctionnel d'un filtre planté, la conception et validation d'un logiciel ainsi que la communication et diffusion des connaissances.

Un réservoir de biodiversité

Outre le filtre planté de roseaux, cet ouvrage comprend une **zone humide complémentaire dont l'intérêt naturel fait l'objet d'un suivi faunistique et floristique**. La zone humide, le ruisseau et la mare attirent les grenouilles vertes en masse ainsi que les libellules et demoiselles. Des tritons ont aussi été découverts dans la mare. Le ruisseau est maintenant peuplé de goujons, gardons et loches franches. Autant de signes qui démontrent la bonne qualité de ce milieu. Les relevés floristiques présentent un nombre important d'espèces typiques des zones humides comme les joncs, plantains, iris, massettes, roseaux ou encore menthe aquatique. Ces constats soulignent l'apport en biodiversité de ce type de dispositif en milieu urbain où traitement de l'eau et milieu naturel vont de concert. La plus-value environnementale est réelle.



* Dans les cours d'eau de 2^{ème} catégorie comme l'Orge, on trouve des brochets, gardons... Aujourd'hui, les poissons circulent librement entre la seine et l'Orge !

Favoriser la continuité écologique de l'Orge

Inscrit dans la Directive Cadre Européenne Eau et dans la politique nationale de l'Eau, l'effacement des ouvrages hydrauliques répond à une logique de continuité écologique du cours d'eau. Ce libre écoulement de la rivière permet de diversifier les faciès, les habitats et les courants utiles au bon développement de la vie aquatique et de stimuler son pouvoir auto-épuratoire. **23 ouvrages sur 32 sont aujourd'hui abaissés**. D'ici 2021, la continuité pourrait être totale.

L'effacement de ces ouvrages montre une **meilleure oxygénation, une granulométrie améliorée et une vie aquatique dynamisée** visible en particulier sur le peuplement piscicole dont les 4 premières espèces cibles sont déjà atteintes. Abaisser un ouvrage hydraulique rétablit la circulation des poissons et le transfert des sédiments. Il provoque aussi une baisse de la profondeur qui oblige à reconstruire un lit en adéquation avec le débit du cours d'eau. Ce travail de restauration hydromorphologique nécessite de nombreux chantiers qui devront s'étaler sur plusieurs années.

Les affluents (Charmoise et Sallemouille) doivent aussi être libérés de leurs discontinuités. Par leurs apports biologiques et sédimentaires dans l'Orge, ils jouent un rôle majeur.

Valoriser les milieux humides

La rivière est un lieu de vie. Pour la sauvegarder, le Syndicat protège les zones humides, préserve les écosystèmes, rouvre les cours d'eau et redonne vie à l'Orge et ses affluents.

Restaurer les écosystèmes aquatiques

Dans le cadre de la protection des eaux superficielles et de la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides, le Syndicat s'est engagé dans un programme décennal de restauration hydromorphologique de l'Orge et de ses affluents.

L'espace naturel Duparchy fait peau neuve

Restauration du milieu aquatique pour améliorer la qualité des eaux de l'Orge, amélioration de la biodiversité par la diversification des habitats, création de continuités écologiques... Voici les enjeux de la renaturation de l'Orge au sein de l'espace naturel Duparchy. Ce projet repose notamment sur le développement de plantes adaptées sur les berges permettant de retrouver la capacité d'autoépuration de l'Orge.

LES TRAVAUX EN PRATIQUE

- Renaturation du cours d'eau (création de méandres) pour diversifier les vitesses de courants et mise en place de banquettes de terre et de pierres végétalisées, en pente douce, dans le lit de la rivière.
- Destruction de 3 vannes sur l'Orge pour assurer une libre circulation des sédiments, poissons et autres espèces aquatiques.
- Remplacement du pont Corot par une passerelle afin de diminuer le risque d'inondation par les crues de la rivière.
- Allongement du bras de la Boëlle de Duparchy en amont sur 120 m et création d'un milieu annexe à l'abri du courant en aval.
- Restauration de la Promenade de l'Orge (réfection des revêtements, rénovation du mobilier et de l'éclairage, déplacement de la piste vers le coteau).

Coût des travaux : 1 270 000 € TTC



Protéger les cours d'eau

La vallée de l'Orge et ses affluents forme un ensemble géographique et paysager qui nécessite de nombreuses actions de protection.

Maintenir la sécurité des sites

L'incivisme de certains usagers contribue à détériorer l'aspect du cours d'eau. Les traversées de villes ne résistent pas à l'accumulation des déchets flottants jetés à la rivière ou parvenus par lessivage de la voirie. **Plusieurs tonnes de déchets inertes, de ferraille et d'encombrants sont extraites chaque année du lit des cours d'eau**. Les gros déchets sont triés et valorisés dans des filières de traitement spécialisées.

Des campagnes de ramassages de déchets dans le lit de la rivière sont organisées périodiquement. Elles sont réalisées à la main par les patrouilleurs du Syndicat depuis une embarcation légère. **L'ensemble du linéaire de rivière en propriété syndicale est visité au moins une fois par an** de cette manière, de préférence en période neutre pour la reproduction de la faune rivulaire.

Les embâcles peuvent être un habitat pour la faune aquatique et la faune fréquentant les zones humides. Le choix du retrait d'un embâcle correspond à une gestion raisonnée.





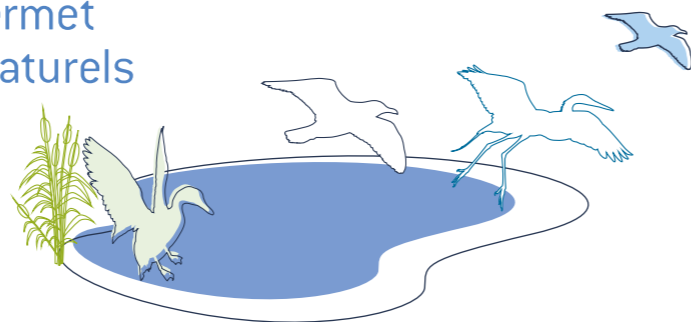
Valoriser écologiquement la vallée

Affirmer « la trame verte et bleue » de la vallée, en prenant en compte les enjeux sociaux, paysagers et environnementaux, tel est l'objectif du Plan de gestion des espaces naturels du Syndicat pour préserver les cœurs de biodiversité et développer les continuités écologiques à l'échelle des vallées et des territoires qui l'entourent.



Le plan de gestion de la vallée permet d'étudier à la loupe les espaces naturels

- Recensement des espèces végétales
- Observation floristique des prairies
- Suivi des oiseaux d'eau hivernants
- Étude de l'activité des chauves-souris (chiroptères)



Conforter la Trame Verte et Bleue

Aménager le cadre de vie, préserver les écosystèmes, concilier l'accueil du public et les équilibres écologiques pour une meilleure prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité... le Syndicat assure des missions d'importance pour préserver la vallée de l'Orge.

Biodiversité et continuités écologiques

Le Réseau Essonnien de la Biodiversité⁽¹⁾

Aujourd'hui, les collectivités territoriales travaillent sur la gestion des espaces publics dans le respect de l'environnement (limitation de l'usage de produits nocifs pour la santé des agents et des habitants, protection de la ressource en eau, respect de la Trame Verte et Bleue). Toutefois, le concours des propriétaires privés possédant une grande partie des espaces extérieurs en milieu urbain, est nécessaire. Pour maintenir la biodiversité en milieu urbain et améliorer le cadre de vie, la gestion raisonnée et durable de ces espaces constitue un véritable enjeu.

En 2014, le Réseau Essonnien de la Biodiversité a réalisé une **charte de gestion durable des espaces extérieurs situés sur les propriétés privées** (tendre vers une suppression totale des produits phytosanitaires à l'horizon 2020, limiter la consommation en eau potable, privilégier la flore sauvage et locale, impliquer les habitants dans la gestion des espaces, etc.). Elle propose aux bailleurs sociaux de s'engager dans une démarche de gestion durable de leurs espaces extérieurs.

Plus d'efficacité contre les moustiques

La compétence administrative de la lutte anti-moustique relève du Conseil général sous contrôle de la Préfecture. Toutefois, le Syndicat travaille à la maîtrise des développements de moustiques sur le site de l'espace naturel du Perray et des alentours. L'année 2014 a été très clémente pour les riverains, le Syndicat n'ayant pas recensé de plaintes moustiques en 2014. Cela conforte le fait que **le contexte météorologique est la principale cause du développement des larves et donc des moustiques**. Pour lutter contre les moustiques, les particuliers doivent aussi agir en supprimant tous les points d'eau temporaires à proximité de leur habitation.

Les inventaires, outils d'aide à la décision

Le suivi floristique des prairies

Il existe un suivi floristique des prairies pâturées. En 2014, **5 prairies pâturées (15,62 ha) ont été suivies** parmi les 10 (32,35 ha) dont le Syndicat de l'Orge détient la propriété foncière. **147 espèces végétales ont été recensées** dont 41 espèces typiques des zones humides. 10 prairies de fauche (11,67 ha) ont également été observées permettant le **recensement de 80 espèces végétales**, dont 19 espèces végétales typiques des zones humides.

La faune du bassin de Trévoix (Bruyères-le-Châtel)

Le Syndicat a confié à la Ligue pour la Protection des Oiseaux Ile de France (LPO) une étude sur le **suivi des oiseaux d'eaux hivernants** (oiseaux qui séjournent au moins 15 j en Ile de France entre décembre et février) en 2013/2014 ainsi qu'une analyse de l'évolution de ces espèces depuis 1996. Les résultats soulignent que les oiseaux du bassin de Trévoix sont représentatifs de la biodiversité hivernante essonnienne et francilienne (38 espèces d'oiseaux d'eaux tels que le grand cormoran, le héron cendré, le foulque macroule...). Le bassin accueille aussi des espèces très rares (aigrettes, harles, fuligules, nette, râle d'eau, sarcelles).

Sur le site de Trévoix, les inventaires des chauves-souris montrent 8 espèces menacées sur les 20 connues en Ile-de-France (pipistrelles, sérotines, noctules...). **La diversité spécifique et l'activité de chasse des chiroptères sur le site sont remarquables** pour la région francilienne. Les milieux herbacés environnants du bassin sont de plus en plus exploités par les chiroptères, preuve d'un mode de gestion bénéfique pour l'entomofaune (insectes).

[1] Le Réseau Essonnien de la Biodiversité, piloté par la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne, est composé de plusieurs collectivités, associations et acteurs publics (CALE, CAUE, ville de Lardy, Syndicat de l'Orge, AUDES, Conseil Général de l'Essonne, etc.). Pour en savoir plus : C.Touzeau@cg91.fr et j.sannier@leslacsdelessonne.fr



LA VALLÉE AU CŒUR D'ENJEUX STRATÉGIQUES

- **Enjeux de conservation du patrimoine naturel** : préserver le fond de vallée de l'urbanisation, protéger et améliorer le patrimoine naturel, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel, historique et paysager.
- **Enjeux de connaissance** : poursuivre et apporter des compléments aux inventaires naturalistes (faune, flore, habitats), conduire des études complémentaires sur l'état des milieux et la fonctionnalité de la vallée, conduire des études de fréquentation et de satisfaction auprès des usagers.
- **Enjeux pédagogiques et socioculturels** : améliorer l'accueil des usagers et l'implication sociale, aménager le territoire de façon durable.

Un plan de gestion pour l'avenir de la vallée de l'Orge

Le plan de gestion favorise **une gestion cohérente et optimisée de l'ensemble des parcelles** à l'échelle de la vallée et des territoires qui l'entourent. Des méthodes de gestion sont déclinées pour chaque espace. Des prescriptions à court, moyen et long terme sont fixées afin de préserver le caractère multifonctionnel de la vallée. Il s'agit de répondre à divers enjeux : les continuités écologiques⁽¹⁾ (trame verte et bleue), le paysage (diversité et qualité), les usages (activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs, mode de déplacement doux), la biodiversité et l'agriculture dans la vallée. Une gestion cohérente et optimisée permet ainsi de concilier la Nature et la Ville.

En 2014, de nombreuses actions ont été conduites en faveur de la protection et de l'amélioration de la Trame Verte et Bleue, du paysage, de l'accueil du public ainsi qu'en communication. Mais des efforts restent à poursuivre. Certains objectifs non traités en 2014 devront l'être dans les années à venir (qualification et quantification de la fréquentation, amélioration de la connaissance sur les zones humides, valorisation des ressources forestières etc.).

[1] La continuité écologique est un réseau d'échanges constitué de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.

[2] Le réservoir de biodiversité est une zone dans laquelle la biodiversité est la plus riche, où les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie.

[3] Le corridor écologique est un élément physique du paysage (haies, bosquets, mares...) qui lie de manière continue ou discontinue différents habitats vitaux pour une espèce.

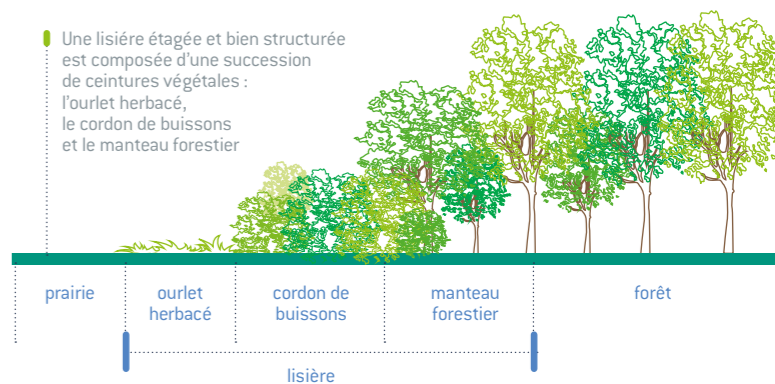
[4] Ecosystème de transition particulièrement riche.

Assurer la continuité écologique et optimiser la gestion de la vallée

La vallée de l'Orge constitue une continuité vers la Seine mais aussi vers les vallées de l'Essonne, de la Sallemouille ou de l'Yvette. Dans le cadre du plan de gestion, **des réservoirs de biodiversité⁽²⁾ ont été identifiés, de même que les corridors écologiques⁽³⁾ à préserver ou à recréer pour mailler le territoire.**

Les premières réalisations

- **Haie champêtre** (Espace naturel du Perray à Sainte-Geneviève-des-Bois) : une partie de la haie de thuyas située le long de l'Orge a été abattue et remplacée par une haie champêtre, composée de 11 essences d'arbres et arbustes. Elle permettra d'accueillir et de nourrir de nombreuses espèces et présentera une diversité de faciès au fil des saisons.
- **Lisière spontanée** (Espace naturel du Séminaire à Savigny-sur-Orge) : une lisière a été créée grâce à une ganivelle en châtaigner à 10 m en avant du front du boisement. Cette bande ne sera pas entretenue pendant quelques années afin de permettre le développement d'arbustes. L'objectif est de créer un écotone⁽⁴⁾ favorable au développement de nombreuses espèces animales et végétales et d'apporter une plus-value paysagère.



Une lisière étagée et bien structurée est composée d'une succession de ceintures végétales : l'ourlet herbacé, le cordon de buissons et le manteau forestier

Les aménagements du Syndicat

Protéger les zones humides, préserver les écosystèmes, redonner vie à l'Orge et sa vallée... la rivière demande une attention constante.

Viry-Chatillon – Juvisy-sur-Orge La promenade des Belles Fontaines réaménagée

Véritable coulée verte, cette voie forme une continuité écologique intéressante. La promenade et ses abords étaient en mauvais état. Les accès et revêtements de sol n'étaient pas adaptés pour bien accueillir piétons et cyclistes. **Le Syndicat a restructuré ce tronçon afin d'en faciliter l'accès, de mettre en valeur le patrimoine architectural du pont des Belles Fontaines et d'améliorer la qualité biologique du cours d'eau.** Ce projet comprenait la réfection et l'élargissement de l'allée, le remplacement de la passerelle existante, la plantation d'arbres, un nouveau mobilier et le confortement des berges. La circulation dans le passage souterrain sous le pont de la SNCF a été sécurisée avec un léger éclairage et un revêtement constitué de pavés de récupération. Cet aménagement a créé une vue dégagée sur le Pont des Belles Fontaines, ouvrage classé.

Montant des travaux : 252 000 € HT



Ris-Orangis Des jardins familiaux exemplaires

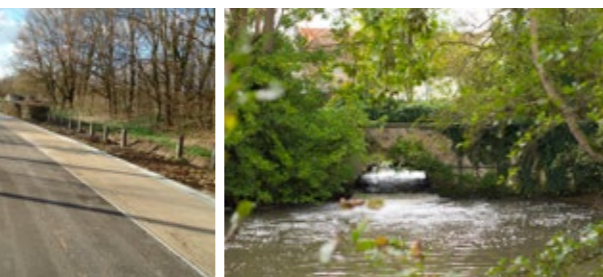
Cet aménagement contribue à atteindre les objectifs du Syndicat en matière de rejet des eaux pluviales dans les collecteurs. L'assainissement est en effet entièrement à ciel ouvert et les eaux sont gérées à la parcelle par infiltration via des noues paysagères. Le bâtiment commun construit produit une grande partie de sa propre énergie à l'aide de panneaux solaires et l'arrosage des jardins est réalisé grâce à un système de récupération/stockage des eaux pluviales. Au final, **89 nouvelles parcelles ont été créées, réparties sur 3 ha.** Toutes sont aujourd'hui occupées. Le site des jardins intègre des espaces communs, une place centrale, un local associatif comprenant un logement et une butte paysagère. La composition du site allie continuité écologique, cœur de biodiversité, espace récréatif et parcelles cultivées. Preuve est faite que biodiversité et activités humaines sont compatibles.

Montant des travaux : 930 000 € HT

Brétigny-sur-Orge Le parking du Carouge fait peau neuve

Situé à la confluence de la Sallemouille, du Blutin et de l'Orge, le parking du Carouge (2500 m²) est un lieu très fréquenté de la vallée. Ce site a régulièrement bénéficié d'une réfection des revêtements de sol mais la structure des voies de circulation et de stationnement devait être remise en état. Pour répondre aux besoins des usagers et limiter la pollution des aires de stationnement sur le milieu naturel, le nouvel aménagement a prévu une **optimisation de la gestion des eaux pluviales (l'eau est collectée dans des noues, puis filtrée par des plantes hélophytes), du stationnement et des revêtements de sol plus résistants.** Les places réservées aux personnes à mobilité réduite vont être matérialisées distinctement et le bloc sanitaire plus facilement accessible.

Montant des travaux : 190 000 € HT



Arpajon Une nouvelle promenade voit le jour

Située au carrefour de 3 rivières, la promenade Duhamel est un lieu de passage très fréquenté du fait de l'aménagement du Parc de la Prairie et de la présence de nombreux équipements communaux (crèche, école, maison de la jeunesse, proximité du centre-ville). Cet aménagement a permis de **mettre en valeur la rivière et l'ouvrage** de délestage entre la Rémarde et la Boëlle de Beaumirault, de requalifier la promenade et les espaces plantés qui la bordent et de créer un ponton.

Montant des travaux : 280 000 € HT



Les espaces naturels sont entretenus et valorisés de manière durable

- Conservation de la végétation spontanée
- Entretien raisonné des milieux naturels
- Diversité biologique des boisements



Concilier accueil du public et équilibre écologique

Depuis près de 15 ans, le Syndicat de l'Orge a orienté ses techniques et travaux d'entretien en prenant davantage en compte les milieux naturels.

Protéger les milieux ouverts

Une gestion différenciée des prairies

Les prairies humides occupent **une place majeure en matière de gestion de milieux naturels humides** (34 ha des zones humides de la vallée). Espaces colonisés par des plantes herbacées, elles évoluent naturellement vers le boisement, compte tenu de l'ensemencement et du développement spontané des espèces arborées, des arbustes ou des ronciers. Cette richesse des prairies attire ensuite la faune des maillons supérieurs de la chaîne alimentaire jusqu'aux rapaces et chauves-souris. C'est pourquoi **le Syndicat ne systématise pas la tonte** (gestion différenciée), réduit la fréquence de coupe à 3 ou 4 interventions par an sur les zones accessibles au public et limite son intervention pour de nombreuses parcelles à un passage annuel en automne pour réduire la colonisation par les ligneux.

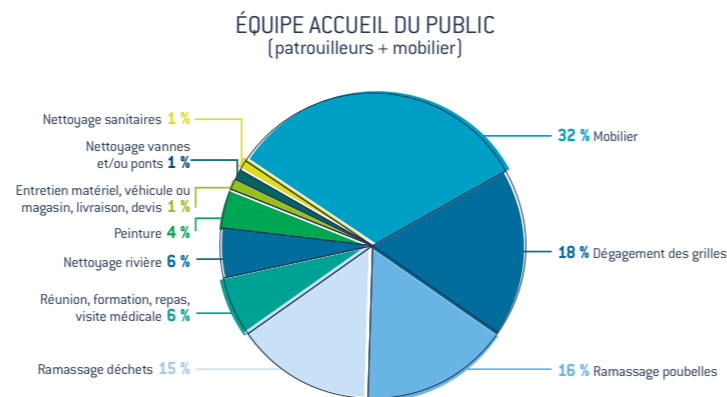
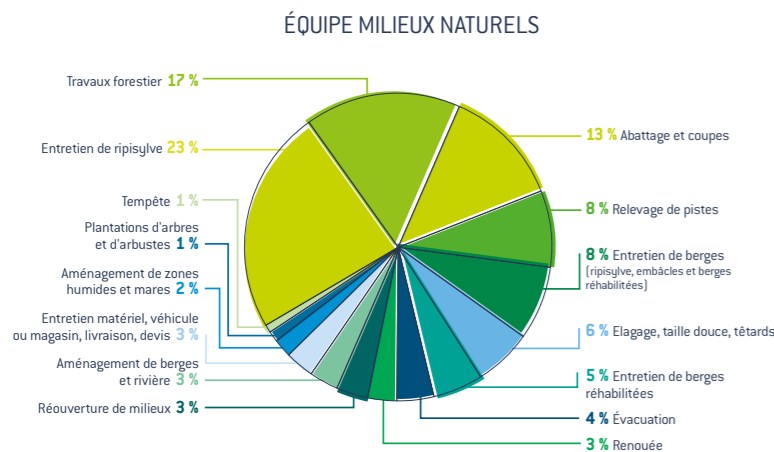


Améliorer la qualité des boisements et lisières

Ces bois sont gérés de manière durable en respectant plusieurs objectifs :

- accompagner le développement naturel de la forêt en tenant compte des caractéristiques locales des sols, du paysage et du type de végétation en place,
- préserver des zones boisées pour garantir leur multifonctionnalité (humidité, ombrage, promenade, observation...)
- favoriser la diversité biologique des boisements et des sous-bois à long terme (peuplement des éléments intra-forestiers comme les mares forestières, sources, arbres morts ou à cavités, variété des essences secondaires pouvant constituer un habitat ou une ressource pour les animaux, insectes, oiseaux cavernicoles, xylophages etc.),
- ménager une mosaïque de milieux ouverts et boisés en fond de vallée ainsi que des milieux de transition (landes humides, clairières),
- permettre l'accès au public et favoriser la promenade et la détente en le protégeant de la proximité d'arbres dangereux et en limitant l'accès à des zones intra-forestières sensibles.

Les opérations d'entretien sont prioritaires en fonction de l'urgence d'intervention. Elles vont des coupes d'éclaircie sur des boisements jeunes aux travaux plus lourds de requalification de forêts vieillissantes et déstructurées. Dans tous les chantiers, une précaution particulière est portée sur le bois mort laissé sur pied et au sol (s'il ne menace pas la sécurité du public). En effet, le bois mort en décomposition est utile pour le refuge, le nourrissage et la reproduction de tout un cortège d'invertébrés et d'oiseaux. Il assure la continuité de la chaîne alimentaire et du cycle forestier.



Optimiser l'accueil du public

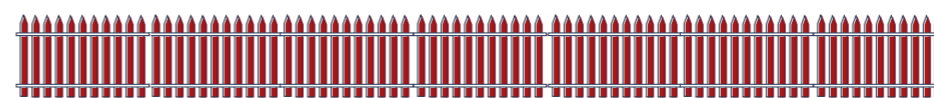
Dans les années 60, la rivière était menacée d'enfouissement. S'il réduisait les nuisances, ce procédé dissimulait aux riverains l'impact de leurs rejets. Cette politique a été abandonnée au profit d'une politique favorisant **la conscientisation et la réappropriation de la rivière et des chemins d'eau par les riverains**. La rivière a cessé de tourner le dos à la ville et s'est ouverte à elle.

Les deux usages principaux existants sur les cours d'eau sont la pêche et la promenade. La promenade s'effectue sur les espaces ouverts au public et aménagés pour cela par le Syndicat et les communes. Les berges détenues par les communes sont relativement morcelées. Néanmoins, sur la Sallemouille (Marcoussis) ou sur les tronçons découverts du Blutin (Brétigny), les berges communales sont bordées de chemins étroits, utilisés quotidiennement par les habitants du centre-ville. Si les propriétés syndicales sont parfois réduites à un étroit corridor le long du cours d'eau, ces terrains peuvent également s'écarter à plus de 100 m de la rive. Dans ces espaces de respiration, le Syndicat encourage, en cohérence avec les Espaces Naturels Sensibles, la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues, la sauvegarde des habitats naturels et la création d'itinéraires de promenades et de randonnées.

84 passerelles



Malgré un aménagement restreint et des places de parking limitées, **la fréquentation des pistes et des parcs des bords de l'Orge est très importante**. Les promeneurs des espaces naturels de la vallée sont en majorité des piétons, puis des cyclistes et des coureurs. La plupart sont des usagers réguliers vivant dans un rayon de 10 km autour des sites de promenade. Les parcs sont perçus comme des espaces agréables et naturels, favorables à la détente, et appréciés pour leur lien avec l'eau. Dans l'ensemble, c'est la qualité de la rivière elle-même qui divise et inquiète le plus les riverains (aspect, odeurs).



76

barrières aménagées pour baliser la promenade de l'Orge



Les promenades

Intégrée au programme de circulations douces du Conseil général de l'Essonne, la Promenade de l'Orge serpente dans le fond de vallée sur plus de **50 km**. C'est la **voie principale d'attractivité des riverains et des promeneurs** pour se rapprocher des espaces naturels et de la rivière.

Quelques discontinuités importantes restent à conquérir :

- la traversée de l'Hôpital de Perray-Vaucluse,
- la rive gauche de l'Orge sur le secteur Kennedy à Savigny-sur-Orge et/ou la rive droite sur le même tronçon de rivière mais côté Morsang-sur-Orge,
- une partie des traversées d'Athis-Mons, Juvisy, Viry et Arpajon.

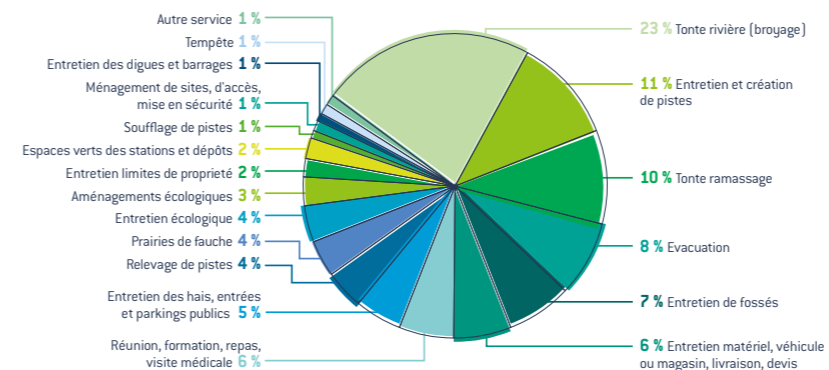
Cette continuité de la promenade constitue un axe d'action prioritaire pour le Syndicat.

L'entretien des pistes : 2,3 km de pistes réhabilitées en 2014

Le Syndicat possède et **entretient un linéaire de 44,5 km de pistes en grave** : relevage (taille des arbres longeant ou surplombant la piste), réfection (apport de graves et de cailloux sur les pistes) et soufflage des pistes (enlèvement des feuilles mortes). Il a également **la responsabilité de l'entretien et la rénovation des pistes** (réfection du revêtement en grave, relevage de la végétation en surplomb et soufflage des feuilles sur les pistes) et de **l'entretien des espaces verts** sur les propriétés et limites de propriétés syndicales ainsi que sur les aires d'accueil et de stationnement du public (taille de haies, débroussaillage, tonte autour des bancs, des tables et des places de parking).

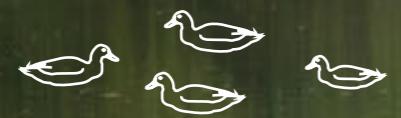
Le bord des pistes est tondu 4 à 5 fois par an sur 1,5 m de part et d'autre de la promenade. **34,3 km sont ainsi tondu 3 à 4 fois par an**. Ces opérations sont accompagnées du détournement du mobilier présent en bord de piste pour le repos des piétons.

ÉQUIPE PRAIRIES ET PROMENADES



Prévenir le risque inondation

L'urbanisation grandissante de la vallée de l'Orge aval a augmenté le risque d'inondation et la vulnérabilité des habitants et des activités. Pour réduire ces risques, le Syndicat s'engage à développer sa connaissance du fonctionnement hydraulique de la rivière, à contenir les effets de l'urbanisation sur le régime hydrologique, par une meilleure gestion des eaux de pluie à la source et une sensibilisation des acteurs et de la population au risque inondation notamment à travers "Vigi'Orge", un système d'alerte aux riverains.



Un réseau d'information étendu permet au Syndicat d'intervenir jour et nuit

- 100 sites de mesures en continu
- Création d'un schéma directeur de métrologie
- Mise en place d'une alerte crue



Réduire la vulnérabilité

Le Syndicat de l'Orge développe une culture du risque par l'information et la préparation des acteurs et de la population.

Réduire l'aléa

Protéger les personnes et les biens nécessite une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique, oblige à contenir les effets de l'urbanisation, à aménager des zones d'expansion des crues et des ouvrages infiltrants et enfin à déconnecter ou réguler les eaux pluviales.



Limiter le risque et optimiser le fonctionnement des réseaux

Un zonage d'assainissement pour les eaux pluviales

Dans le cadre du contrat de bassin "Agir pour l'Orge", le Syndicat a réalisé un zonage d'assainissement des eaux pluviales. Étendu sur 207 km², le territoire du Syndicat est régulièrement confronté à des débordements des réseaux d'eaux pluviales et à des pollutions chroniques du milieu récepteur. Le Syndicat a défini des **règles de gestion à la source du ruissellement qui s'appliquent aux zones à urbaniser**. Elles ont été adoptées par la plupart des collectivités adhérentes au travers du règlement d'assainissement.

Une cartographie du territoire sera proposée pour caractériser l'aptitude des sols à l'infiltration et l'impact des sous-bassins versants sur la qualité du milieu naturel (une carte de zonage pour chaque commune). Les résultats seront également présentés sous forme de fiches et de notices conseils pour les aménageurs, offrant une meilleure visibilité sur les ouvrages à mettre en place dans le cadre de leurs aménagements.

Garantir une urbanisation durable

L'instruction des permis de construire

Le Syndicat donne un avis sur les permis de construire afin :

- d'appliquer la Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (part communale et/ou syndicale), dite PFAC,
- de s'assurer du respect des prescriptions du Règlement d'assainissement, notamment de la règle du "zéro rejet", en matière de gestion des eaux pluviales,
- de promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales,
- d'alerter en cas de projet situé en zone de risque inondation,
- d'informer sur le risque inondation (droits et devoirs des usagers liés à la proximité d'un cours d'eau).

En 2014, **864 dossiers** de permis de construire ont été instruits. Au titre de la PFAC, le Syndicat a perçu **644 448 €**.

Le conseil aux aménageurs et aux entreprises

Lors de la création d'un nouveau quartier, d'un lotissement ou lorsqu'une entreprise souhaite revoir son dispositif de gestion des eaux pluviales, le Syndicat aide à la **conception de solutions techniques**. En 2014, le Syndicat a participé :

- à la conception du parking des employés du Carrefour Market d'Épinay-sur-Orge (noe de dépollution de plus de 60 m³),
- au projet de la ZAC de Croix Ronde à Épinay-sur-Orge (solution de gestion des eaux pluviales faite de noues et chaussées réservoirs prévoyant la régulation de 3000 m³).

Vers une culture du risque

Plus de données fiables avec le schéma directeur de métrologie

Le Syndicat dispose d'un **réseau de mesures en continu** (environ 100 sites), installé sur la rivière et sur les réseaux d'assainissement. Grâce à ces informations en temps réel, le Syndicat est capable d'intervenir jour et nuit, en cas de dysfonctionnement des postes de relevage, de pollution ou d'inondation. Afin de mettre à disposition des agents, élus et partenaires des données fiables, représentatives et facilement exploitables, le Syndicat a entrepris un **schéma directeur de métrologie**. Un programme pluriannuel d'actions sera établi en 2015 afin de planifier les actions nécessaires pour améliorer la cohérence des réseaux de mesures existants et les procédures associées à l'acquisition des données, leur validation, leur archivage et leur diffusion.

Une étude hydraulique dans le secteur de la Place de l'Europe (RN20 à Monthéry)

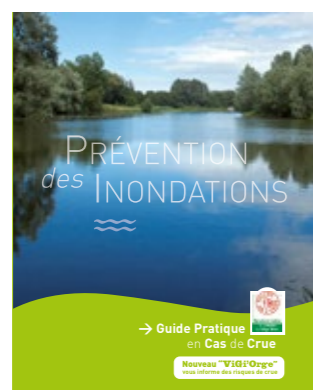
Le Schéma Directeur d'Assainissement du district Linas/Monthéry a mis en évidence des problèmes d'inondation dans le secteur de la Place de l'Europe / RN20 à Monthéry. Depuis quelques années, les usagers ont été confrontés à des inondations récurrentes, les plus significatives ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'État en catastrophe naturelle. Les eaux pluviales de la RN20 au nord de Monthéry rejoignant le collecteur syndical route de Marcoussis, le Syndicat de l'Orge participe à la réalisation de cette étude hydraulique.

VigîOrge, un dispositif d'alerte automatique

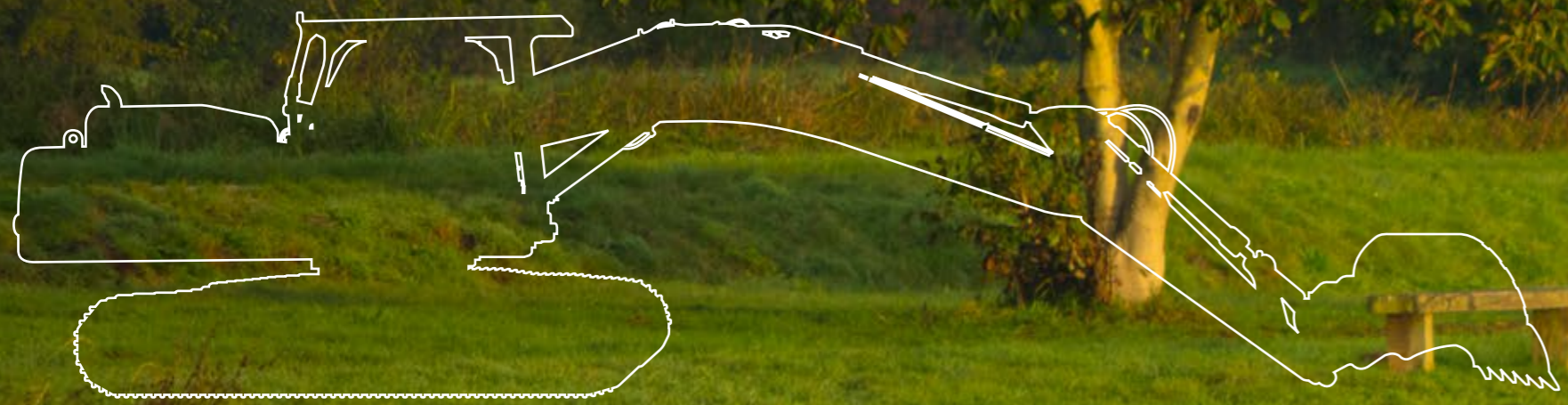
En 2009, le Syndicat a mis en place VigîOrge pour **informer la population lors d'épisodes de crues**. La commune d'Épinay-sur-Orge a été la première à en bénéficier. Ce dispositif a été utilisé pour la première fois le 18 juin 2013 dans le cadre d'une crue (433 foyers contactés). Sept communes sont aujourd'hui concernées : Épinay, Longpont, Villemoisson, Savigny, Morsang, Brétigny et Linas (soit environ 600 foyers). Un travail identique a été initié pour les communes de Villiers, Juvisy et Saint-Germain-lès-Arpajon. Elles devraient adhérer au dispositif en 2015.



Repère de crue



Document destiné aux riverains



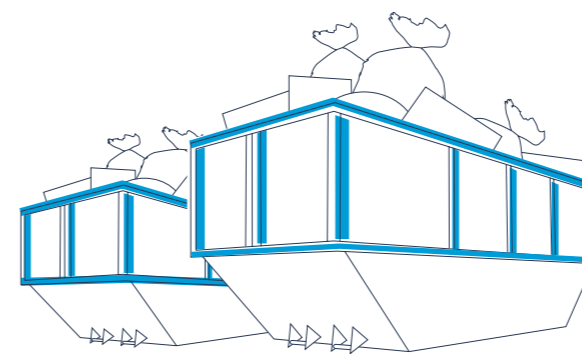
Réduire les impacts environnementaux de nos activités

La lutte contre le réchauffement climatique, la maîtrise globale des déchets, la réduction des impacts de nos chantiers et ouvrages d'assainissement constituent des enjeux environnementaux majeurs pour le Syndicat. À ce titre, et en s'appuyant sur sa certification ISO 14001, il s'applique à toujours mieux prévenir et maîtriser ces aspects et à sensibiliser ses collaborateurs sur ces thèmes.



Le développement durable doit aussi s'appliquer à nos activités

- Processus de certification environnementale
- 41% du parc automobile propre
- 100% d'utilisation de papier recyclé
- Politique d'achats éco-responsable



Les déchets ramassés sur la vallée prennent de plus en plus d'importance

- 490 T collectées
- 16 T d'encombrants évacués
- 22 bennes utilisées

15 ans de certification environnementale

Depuis 15 ans, le Syndicat conduit une politique de certification active en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité. Après avoir été certifié en 2000 selon le référentiel ISO 14001 lié à la protection de l'environnement, le Syndicat a étendu sa démarche en 2003 aux questions de santé et de sécurité au travail (certification OHSAS 18001).

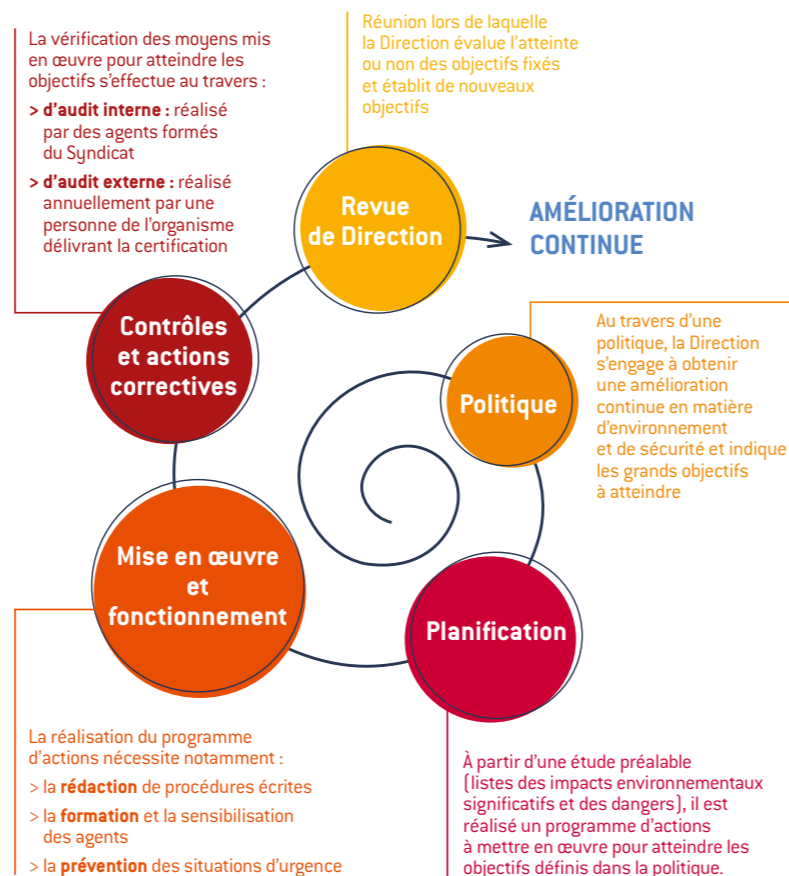
Les systèmes de management environnement et sécurité

Ce système de management est un outil organisationnel permettant d'améliorer les performances environnementales et sécurité d'un organisme. Il repose sur le schéma ci-contre.

La Responsabilité sociétale des organisations, un engagement naturel

Le Syndicat de l'Orge s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale déclinée au sein de plans d'actions dédiés sur son périmètre d'intervention "Gestion des cours d'eau, de l'assainissement et préservation de la vallée". Il souhaite ainsi **contribuer au développement durable de son territoire** pour répondre avec cohérence aux enjeux environnementaux, sociaux et économique au niveau local. Cette stratégie s'appuie sur les démarches et actions déjà menées par le Syndicat pour intégrer les préoccupations environnementales.

Le Syndicat de l'Orge souhaite **rendre lisible ses engagements auprès de l'ensemble de ses collaborateurs et parties prenantes** et affirme clairement ses objectifs de travail. La démarche s'appuie sur une politique de certification active en matière de protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité et d'un management qui place l'amélioration continue, les programmes d'actions, les audits, les évaluations et l'implication de tous au cœur du système. **Chaque collaborateur porte ces engagements.** La Direction et les élus syndicaux sont les garants de leur mise en œuvre et s'emploieront à intégrer l'ensemble de leurs partenaires dans cette démarche.



Des actions concrètes guidées par la politique environnement

C'est en menant des actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs et ses partenaires que le Syndicat de l'Orge peut agir pour réduire ses impacts environnementaux.

La gestion des déchets et l'auto-surveillance des rejets

Les déchets de chantier, une gestion encadrée

Le Syndicat encadre la gestion des déchets sur les chantiers qu'il entreprend. Les entreprises qui travaillent pour le compte du Syndicat doivent fournir en fin d'opération un bilan des déchets générés par le chantier (tonnage, type et devenir des déchets).

En matière d'assainissement, le bilan des différents chantiers est le suivant :

- **Dévoisement de l'antenne de Boissy-sous-Saint-Yon** : 3 T de déchets amiantés et 0,02 T de déchets connexes amiantés.
- **Création d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de refoulement chemin du Bois de Fay à Linas** : 3 519 T de déchets dont 8,5 T de gravillon calcaire, 13 T de grave béton concassé, 176 T de démolition de chaussée, 183 T en décharge inerte non triée et 3 138 T en décharge inerte.
- **Réhabilitation de la station anti-cruie Valenton** : évacuation d'environ 30 m³ de sable (issus du curage des chambres de maillage et des galeries de liaison) soit 60 T.



Un bilan encourageant pour les déchets verts

Dans le cadre de sa politique de réduction des impacts environnementaux liés à ses activités, le Syndicat encadre notamment la gestion des déchets des chantiers internes, des chantiers sous-traités et des usagers de la vallée.

Chaque type de déchets fait l'objet d'un suivi quantitatif et d'un suivi de sa filière d'élimination (bordereau de déchets).

Bilan des tontes ramassage

En 2014, **le poids du gazon ramassé est de 64 T (41 T de moins qu'en 2013)**. Une diminution constante du tonnage de gazon a été engagée depuis 2004. En raison du passage à la fauche sur des surfaces importantes, l'année 2014 enregistre une véritable chute. La tonte reste indispensable pour l'entretien de certains types d'espaces dédiés à l'accueil du public ou à usage hydraulique. Les déchets de tonte sont envoyés dans une entreprise spécialisée dans le compostage.

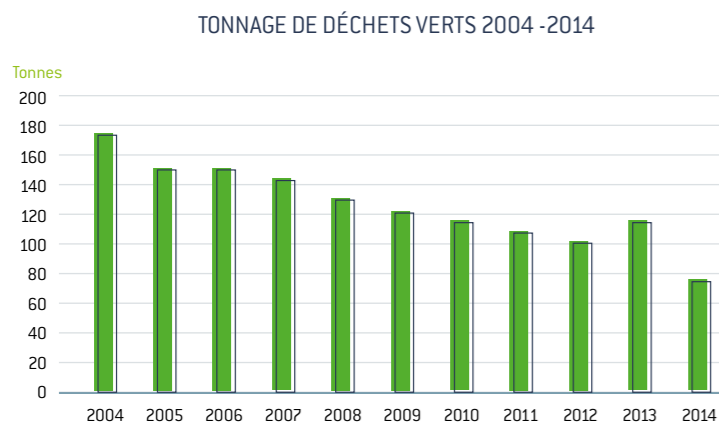
Bilan de la fauche

Toutes les parcelles ont été fauchées en juin et en septembre (134 bottes de foin et 55 bottes de paille). Chaque botte pesant 250 kg, **le poids total est de 47 T en 2014**. Les enjeux liés à la fauche sont nombreux : création d'habitats pour la faune et la flore, gestion et valorisation des ressources naturelles, maintien de l'identité des paysages, émergence de savoir-faire, développement d'une agriculture urbaine... Les bottes de foin ont trouvé preneur auprès d'éleveurs de chevaux.

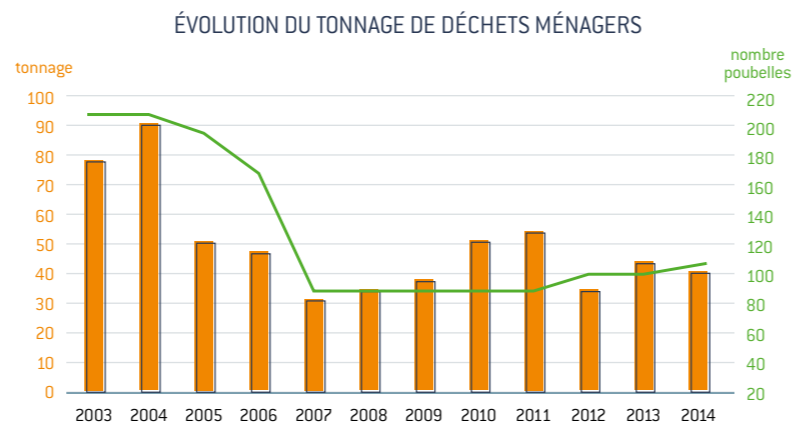


Le ramassage des déchets au sol sur la vallée

Sur le plan des déchets ménagers, 22 bennes ont été utilisées cette année pour un total de **42 T, correspondant principalement aux poubelles de la vallée** ! On observe cette année encore une **recrudescence des dépôts sauvages** (parfois plusieurs m³ déversés d'un coup). Selon leur nature, ces déchets sont comptabilisés en déchets ménagers, en encombrants ou en déchets verts (dépotages de thuyas, sapins de Noël). En 2014, **16 tonnes d'encombrants ont été évacuées** pour traitement et tri sur une plateforme. À noter : l'enlèvement de près de **4 T de pneus** !



Une diminution constante du tonnage de gazon en raison de l'augmentation de la fauche.



22 bennes ont été utilisées cette année pour un total de 42 tonnes.

Les performances des stations d'épuration

L'évaluation des impacts des stations d'épuration du territoire de la Charmoise constitue une étape importante de la validation de fonctionnement de ces ouvrages.



Fontenay-Lès-Briis (5000 EH*)

C'est la station la plus importante du Syndicat (148 265 m³ d'eaux usées traitées). 84 tonnes de boues ont été valorisées par la filière agricole. Hormis pour le phosphore, ses rendements sont de bonne qualité et atteignent les normes fixées.

Concentration en sortie	rendement	seuils
DBO5 3 mg/l	99%	25 mg/l
DCO 28.7 mg/l	98%	125 mg/l
MES 2.4 mg/l	100%	35 mg/l
NTK 3.1 mg/l	97%	x
NGL 5.2 mg/l	95%	x
P total 2.6 mg/l	88%	x
Moyenne obtenue avec les 12 bilans mensuels		

Courson (520 EH*)

Elle a traité 12 722 m³ d'eaux usées. 28 T de boues liquides ont été évacuées vers un centre de méthanisation. Un dégrilleur a été installé en tête de station pour une meilleure exploitation des ouvrages. La station a des bilans corrects sur la pollution carbonée (MES, DBO5, DCO) mais des rejets importants en nitrate. Le phosphore n'est pas traité.

Concentration en sortie	rendement	seuils
DBO5 5 mg/l	99%	60%
DCO 71 mg/l	93%	60%
MES 10 mg/l	99%	50%
NTK 4 mg/l	95%	X
NGL 32.7 mg/l	57%	X
P total 10.1 mg/l	30%	x
Résultat du bilan annuel		

Janvry Mulleron (250 EH*)

5 154 m³ d'eaux usées se sont écoulées à travers le filtre planté de roseaux. Construite fin 2013, la station est montée en charge petit à petit avec le raccordement des riverains. En fin d'année, les bilans sur les rejets de cette station sont conformes aux attentes fixées par l'arrêté du 22/06/2007 :

- pollution carbonée : MES rendement 50 %, DBO5 concentration ≤ 35 mg/l ou un rendement de 60%, DCO rendement de 60%
- pollution azotée : pas de contrainte
- pollution phosphorée : pas de contrainte, le milieu récepteur n'étant pas sensible à l'eutrophisation

Concentration en sortie	rendement	seuils
DBO5 7 mg/l	97%	60%
DCO 62 mg/l	91%	60%
MES 6 mg/l	96%	50%
NTK 22.3 mg/l	76%	X
P total 8.8 mg/l	14%	x
Résultat de l'analyse de suivi du mois de Novembre		

Lutter contre le changement climatique

Les orientations données en faveur de la lutte contre le changement climatique concernent la maîtrise des consommations énergétiques et la valorisation des énergies renouvelables ainsi que la mobilité durable.

Changement climatique et énergies

Différentes actions ont été menées : réalisation d'un diagnostic chauffage, passage d'une dizaine de contrats de fourniture d'électricité verte auprès d'Enercoop, intégration d'un volet énergies renouvelables dans le projet d'agrandissement des locaux du Syndicat.



Le suivi des consommations énergétiques :

Efficacité énergétique	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Electricité							
Consommation d'électricité (en kWh) (hors siège de Viry)	570 508	577 096	520 022	649 149	728 196	840 524	728 406
consommation d'électricité du siège à Viry-Chatillon (en kWh)	142 832	139 387	156 981	137 928	142 746	149 564	144 985
Consommation par agents présents en permanence dans les locaux (kWh/agent)	2 232	2 212	2 343	2 299	2 230	2 337	2 230
Gaz							
consommation de gaz du siège à Viry-Chatillon (en kWh)	432 841	378 408	404 664	276 014	326 236	363 529	298 000
consommation par agents présents en permanence dans les locaux (kWh/agent)	6 763	6 006	6 040	4 600	5 097	5 680	4 585
Eau							
Consommation d'eau (hors siège de Viry)	1 222 m ³	1 522 m ³	1 342 m ³	1 796 m ³	1 475 m ³	1 469 m ³	1 216 m ³
Consommation siège de Viry	615 m ³	496 m ³	462 m ³	367 m ³	915 m ³	739 m ³	541 m ³
consommation par agents présents en permanence dans les locaux	9,6 m ³ /agent	7,9 m ³ /agent	6,9 m ³ /agent	5,4 m ³ /agent	14,3 m ³ /agent	11,5 m ³ /agent	8,3 m ³ /agent

Avec la gestion des ouvrages d'assainissement du territoire de la Charmoise en 2012, la consommation d'électricité a augmenté.

* EH = Équivalent habitant. Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'un réseau d'assainissement ou d'une station d'épuration. Elle se mesure sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

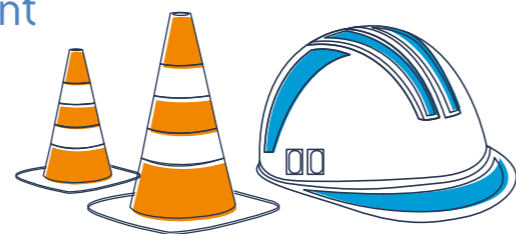
Préserver la santé, la sécurité et valoriser les compétences des collaborateurs

En s'appuyant sur son système de management pour la santé et la sécurité au travail (OHSAS 18001) depuis 10 ans, le Syndicat oriente ses actions vers le respect des règlements, la prévention des risques, la formation et la sensibilisation de son personnel. En matière de ressources humaines, la politique du Syndicat repose également sur le développement des compétences, le partage et la valorisation des connaissances pour l'ensemble des collaborateurs.



Les agents du Syndicat approfondissent leur connaissance en permanence

- 85 agents formés en 2014
- 448 j de formation dont 115 j en hygiène et sécurité
- 66 690 € dédiés à la formation



Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs

Respect des règlements, actions de prévention et de sensibilisation... Le Syndicat de l'Orge accorde une grande importance à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs qui exercent, pour certains d'entre eux, des métiers comportant des risques liés aux engins et outils utilisés (trancheuses...) et aux milieux (réseaux, tranchées, rivière...)

Des réponses aux exigences réglementaires

La définition des actions prioritaires est le résultat de la mise en œuvre du système de management de la santé et sécurité au travail, conformément au référentiel OHSAS 18001 validé depuis 2003.

La mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de santé et sécurité au travail est une démarche prioritaire. Elle est alimentée par la veille réglementaire réalisée en interne et par les audits de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) des règles de conformité, dont la mission a été confiée au Service Santé Sécurité du CIG Versailles et des audits internes et externes.

Ainsi, le Syndicat veille à répondre aux exigences liées aux documents obligatoires "sécurité" et à leurs mises à jour (document unique d'évaluation des risques, registre sécurité, fiches de pénibilité etc.).

Formation et sensibilisation pour plus de prévention

La prévention des risques s'appuie sur un programme de formation et de sensibilisation du personnel. Le plan de formation comprend ainsi un volet spécifique "Santé et sécurité". En 2014, **115 jours de formation ont été consacrés au volet hygiène et sécurité** (montage et démontage des échafaudages, manipulation des déchets amiantés, prévention des addictions, gestion des équipements de protection individuelle...), soit 26 % du total des formations réalisées (55 agents concernés). Le montant des dépenses en hygiène et sécurité s'élève à 35 330 €, soit 53 % du budget de formation.

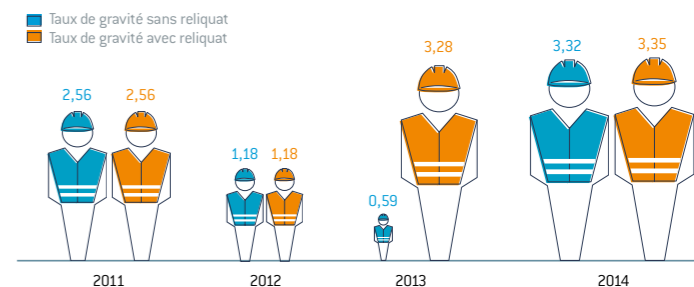
L'éco-conduite, un comportement à valoriser

Le Syndicat a organisé une formation de sensibilisation à la conduite économique et citoyenne. 18 agents ont été formés sur simulateur et ont pu bénéficier d'un audit en circulation routière. Cette sensibilisation a pour objectif de **modifier la conduite de façon durable** (économie de carburant et réduction d'émission de CO₂) en adoptant certaines pratiques de précaution. L'ensemble du programme sécurité est suivi par le Comité d'Hygiène et Sécurité qui se réunit 3 fois par an.

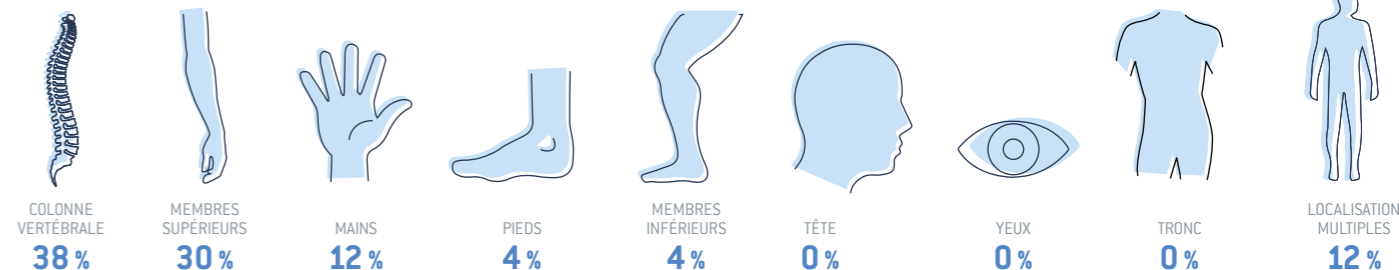


La politique santé et sécurité est suivie par les indicateurs liés aux accidents du travail. **L'année 2014 a été très accidentogène, particulièrement le second semestre (21 accidents sur 24).** Les analyses montrent des accidents surtout liés à des usures physiques (dos et troubles musculo-squelettiques). Le vieillissement des équipes terrain serait une des causes de la hausse de l'accidentologie. La prévention des risques doit tenir compte de cette situation. Ainsi, 4 réunions d'analyse et de sensibilisation ont été menées avec les équipes les plus touchées. Elles ont permis d'évoquer les situations sensibles et de créer des livrets sécurité pour les équipes à risques prioritaires.

TAUX DE GRAVITÉ SANS ET AVEC RELIQUAT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL / DE SERVICE (hors AT trajet)



LOCALISATION DES LÉSIONS



Valoriser les compétences des collaborateurs

Chaque année, le Syndicat de l'Orge engage des actions de formation afin de permettre à ses collaborateurs d'évoluer dans leurs métiers.

Les formations prioritaires

- **Concours et examens professionnels** : les préparations, encouragées et validées par la hiérarchie, sont prioritaires par rapport aux autres demandes de formation.
- **Hygiène et sécurité** : les formations obligatoires et les formations de prévention sont concernées (habilitations électriques, secourisme, CACES, sensibilisations, sécurité amiante...)
- **Environnement** : les agents sont formés à l'évolution des pratiques en environnement.
- **Compétences d'équipe** : ces formations permettent une meilleure cohérence au sein des équipes, le partage d'un savoir-faire commun et une meilleure gestion de l'absentéisme. En 2014, les formations réalisées ont représenté entre 4 à 5 jours par agent :
- formations techniques liées aux métiers (bûcheronnage),
- habilitations électriques, sauveteur secourisme au travail, CACES tracteur et grue, CATEC (descente en espaces confinés), permis remorque, permis poids lourds,
- formations des évaluateurs et des évalués sur l'entretien professionnel,
- préparations aux concours, examens professionnels...



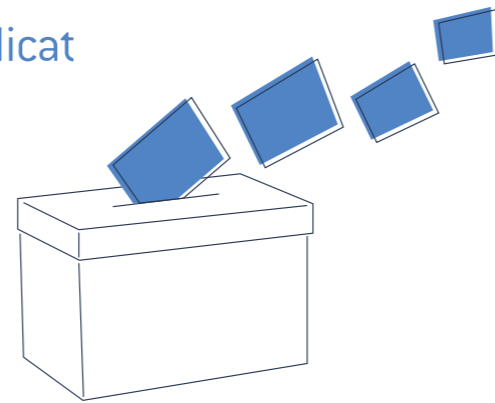
Garantir les pratiques éthiques

Conformément à ses valeurs et à ses engagements liés à ses missions de service public, le Syndicat agit dans le respect des lois et des réglementations, dans le respect des autres, en faisant preuve de loyauté et d'honnêteté dans ses pratiques afin de favoriser une culture de l'intégrité.



Le respect des règles rythme la vie du Syndicat

- 161 délibérations et 36 décisions votées
- 5 appels d'offres ouverts européens
- 69 marchés dont 32 à procédure adaptée et 5 entre 1 million et 5 millions €



Une nouvelle gouvernance

Une nouvelle équipe pour le Syndicat de l'Orge

Lors de son Assemblée générale en mai 2014, le Syndicat de l'Orge s'est doté d'un nouvel exécutif (13 vice-présidents) après le renouvellement de ses délégués issus des communes et communautés d'agglomération adhérentes.

Les commissions

- Commission d'appel d'offres : 5 commissions d'appels d'offres (seuil européen), 4 commissions d'élus (marchés à procédure adaptée), Président François CHOLLEY
- Commission assainissement (assainissement syndical et politiques menées) : 2 réunions, Président Nicolas FOUQUE

- Commissions assainissement (collecte communale et stations d'épuration) : 1 réunion, Président Christian SCHOETTL
- Commission consultative des services publics/écologie/paysage : 4 réunions, Président Olivier THOMAS
- Commission finances/foncier-urbanisme-bâtiments : 4 réunions, Président Thierry DEGIVRY
- Commission hydraulique/rivière/prévention des inondations : 2 réunions, Président Daniel GHETTO
- Commission communication/sensibilisation/coopération décentralisée : 1 réunion, Présidente Isabelle BARAVIAN
- Commission Eaux Usées Non Domestiques et branchements : 2 réunions, Président Claude PONS

Favoriser les pratiques sociales

La stabilité du climat social est essentielle au sein du Syndicat de l'Orge. Pour cela, les instances représentatives du personnel sont régulièrement consultées.

Un dialogue social de qualité

En matière d'organisation et de gestion, les instances représentatives du personnel, notamment le CT (Comité technique) et le CHSCT (Comité d'hygiène, sécurité et santé au travail), sont associés aux débats et décisions.

Principaux débats au sein du Comité technique

- 2 réunions, Président : Maurice LEGOUGE
- Mise en place de l'entretien professionnel
- Organisation des élections professionnelles (CAP, CT, CHSCT)
- Création de l'association du personnel du Syndicat de l'Orge
- Bilan social
- Règlement de l'astreinte
- Charte des valeurs du personnel du Syndicat

En 2014, l'entretien professionnel a remplacé l'évaluation annuelle (fin de la notation chiffrée). La constitution d'un groupe de travail composé d'agents du Syndicat a permis d'élaborer un nouveau guide pour réaliser ces entretiens professionnels de fin d'année. Afin d'appréhender ces changements de comportements et de méthode dans la conduite de ces échanges, le Syndicat a organisé 2 formations avec le CNFPT, l'une destinée aux évaluateurs (21 cadres) et l'autre aux évalués (85 agents).

Principaux débats au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité

- 2 réunions, Président : Maurice LEGOUGE
- Rapport annuel santé, sécurité et conditions de travail
- Actualisation du livret de sensibilisation
- Mise en sécurité des stations d'épurations de la Charmoise depuis la visite du CHS

Encourager les pratiques vertueuses

Afin de favoriser les bonnes pratiques liées au respect de l'éthique, une réflexion a été engagée au sein du Syndicat de l'Orge.

Agir dans le respect des règles

Les marchés publics sont soumis à un certain nombre de règles et de principes issus du Code des marchés publics. Ils obligent la personne publique à conclure des marchés dans le respect de l'éthique et du droit afin d'assurer une pleine égalité entre les candidats ainsi qu'une véritable concurrence entre les entreprises, dans le cadre du libre accès à la commande publique.

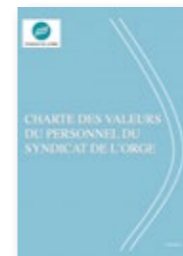
Le Syndicat de l'Orge répond ainsi à toutes les exigences en matière de publicité de ses marchés (diffusion dans les grands journaux de la commande publique et sur sa plateforme de dématérialisation online). De plus, le Syndicat de l'Orge s'investit pleinement dans la promotion de l'emploi en introduisant, lorsque cela est possible, des clauses d'insertion sociale dans ses marchés imposant à l'entreprise attributaire d'embaucher des personnes éloignées de l'emploi.

Dans le cadre du libre accès à la commande publique, le Syndicat veille à allouer ses marchés, si possible, afin de favoriser l'activité des TPE et PME.

Une charte identitaire pour le Syndicat

Une charte en accord avec les valeurs du Syndicat

La charte des valeurs des agents du Syndicat de l'Orge a pour objectifs de **contribuer à son identité en reflétant fidèlement son état d'esprit, donner des repères aux agents pour leurs décisions quotidiennes mais également les inviter à la réflexion et à la discussion**. Ce document s'articule autour de 2 parties. La première décrit les 3 grandes valeurs qui mobilisent les agents dans leur travail : le travail d'équipe, la reconnaissance et l'utilité. La seconde, constituée de fiches pratiques, rassemble différents engagements et principes éthiques essentiels : respect et valorisation des personnes, intégrité et service public, responsabilité environnementale, innovation et devoir d'alerte. Elle définit des lignes de conduite traduisant un comportement personnel et professionnel exemplaire en cohérence avec les valeurs du Syndicat.



La journée de réflexion du 11 février 2014 a permis de définir nos valeurs tous ensemble.

3 valeurs essentielles pour les agents

- **Travail d'équipe**
C'est la valeur première qui ressort des pratiques du Syndicat. Malgré la croissance de l'organisation, les agents ont gardé une relation étroite et échangent régulièrement entre eux.
- **Reconnaissance**
Elle consiste à gratifier, remercier les personnes avec lesquelles nous travaillons pour leurs efforts. Elle permet de récompenser l'implication des agents en reconnaissant leur apport au bon fonctionnement du Syndicat.
- **Utilité**
Travailler au Syndicat de l'Orge, ce n'est pas faire n'importe quel métier. Protéger l'environnement, permettre aux riverains et usagers de profiter durablement des cours d'eaux et des milieux naturels, être utile à la société... ce travail rend fier chacun des agents.

Réfléchir tous ensemble

Plusieurs étapes ont été nécessaires à la construction de cette charte. Tout au long de la démarche, deux consultants indépendants ont apporté appui méthodologique et regard extérieur. Un groupe de travail a été constitué sur la base du volontariat. **Des réflexions ont été menées sur différentes thématiques et problématiques ayant trait à la responsabilité sociétale**. Ces échanges ont permis de construire les fiches pratiques de la charte en abordant notamment certaines questions auxquelles sont confrontés les agents dans leur quotidien. Une journée de travail a également été organisée en 2014 avec l'ensemble du personnel pour définir leurs valeurs. Un questionnaire avait été adressé préalablement à tous les agents afin d'avoir un premier retour sur leurs pratiques communes. Le taux de participation de 60% souligne l'intérêt suscité par ces questions au sein du Syndicat.

Bien sûr, la charte des valeurs des agents du Syndicat de l'Orge ne peut pas tout résoudre ou répondre à toutes les questions qui se posent. L'intérêt d'un tel document est surtout d'ouvrir la discussion, de permettre aux agents de s'interroger sur des thématiques parfois sensibles. **La création de cette charte témoigne de l'engagement des élus et de la Direction du Syndicat d'aller vers une certaine transparence**. Cette charte sera aussi très utile aux nouvelles recrues qui auront la possibilité de comprendre plus rapidement les éléments clés de la culture du Syndicat.

Mobiliser les énergies locales et partager nos engagements

Communiquer, informer, écouter, travailler de concert, se faire évaluer... l'engagement du Syndicat est une volonté qui se partage. Acteur d'un système qui progresse grâce à l'interaction entre toutes les parties prenantes (citoyens, médias, prestataires, partenaires, fournisseurs et collaborateurs), le Syndicat développe de nombreuses actions de sensibilisation et d'information pour mobiliser ses différents publics, plus particulièrement en milieu scolaire, et encourage ses prestataires et fournisseurs dans la voie du développement durable et de la consommation responsable.

La protection de la rivière nécessite la sensibilisation des citoyens de demain

- 19 classes d'eau sur 7 communes du territoire
- 2279 élèves sensibilisés
- 515 diplômes d'éco-citoyens distribués
- 108 ateliers ponctuels dans les écoles et collèges
- 1 nouvel animateur en contrat d'avenir



Mobiliser les citoyens, même les plus jeunes

Le respect de l'Orge passe par une communication de proximité et une sensibilisation continue des habitants et visiteurs de la vallée. Différents outils et actions permettent de mieux faire connaître le rôle du Syndicat.

Les actions de communication

Les outils et actions mis en place répondent à 2 objectifs principaux :

- promouvoir le rôle du Syndicat, aux côtés des communes et communautés adhérentes, en tant qu'acteur majeur de l'environnement sur son territoire,
- sensibiliser les habitants de la vallée à la protection de leur environnement.

Aller au contact des riverains

Le Syndicat de l'Orge participe à des **actions de sensibilisation auprès des habitants** de la vallée de l'Orge lors de salons, conférences, fêtes de l'environnement ou promenades commentées sur son territoire, comme la Fête des lacs de Viry/Grigny.

Créer la nouveauté

Plus moderne, plus intuitif et construit comme un webzine, le **nouveau site internet du Syndicat** a été conçu pour rendre la navigation la plus fluide possible. À gauche de l'écran : l'actualité avec des vidéos sur les chantiers (création d'une chaîne YouTube), le magazine Au Fil de l'Orge. À droite : 5 rubriques en fonction des centres d'intérêt des internautes pour un accès direct à l'information. **L'ouverture d'une page Facebook et d'un compte Twitter** vont permettre d'établir un dialogue entre les usagers de la vallée et le Syndicat.

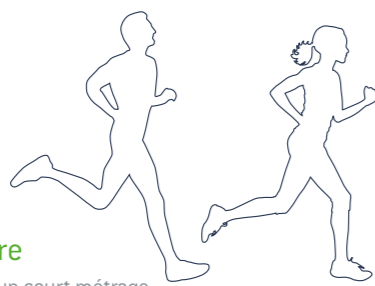


Se distinguer et susciter l'intérêt !

Dans le cadre des Grands Prix Communication & Entreprise 2014, le Syndicat de l'Orge a obtenu un **prix d'honneur pour son premier rapport de développement durable**. Ce prix est venu récompenser sa démarche de communication pour promouvoir sa politique de développement durable et de responsabilité sociétale (pédagogie auprès des parties prenantes, clarification de la stratégie...).

36 manifestations organisées sur la vallée par des organismes et associations du territoire

[cours, tournage d'un clip vidéo, d'un court métrage, sorties naturalistes, animation Kayak, cross des écoles, concours de pêche, randonnées, pique-nique]



LES ANIMATIONS À DESTINATION DES ENFANTS

• La classe d'eau

Elle demande un réel partenariat entre les animatrices et les enseignants puisqu'elle s'inscrit dans le programme scolaire à partir du cycle 3. C'est au cours de 9 interventions (une par mois, d'octobre à juin) que les élèves abordent un large éventail de thèmes liés à l'eau. En classe ou au bord de l'Orge, les élèves découvrent l'importance de l'eau, l'impact des activités humaines sur le milieu et les actions du Syndicat sur le territoire.

• Les ateliers ponctuels

Parmi 11 interventions en classe ou sur le terrain, l'enseignant peut choisir différentes animations sur le thème de l'eau, toujours en adéquation avec les programmes scolaires et les missions du Syndicat. Une classe peut bénéficier de 3 ateliers maximum. Pour la première fois, des ateliers spécifiques ont été réalisés avec des enfants autistes de l'institut médico-éducatif de Morsang-sur-Orge.

Via ses actions d'éducation à l'environnement, le Syndicat développe régulièrement de **nouveaux outils pédagogiques autour de Goutedo**, personnage emblématique des actions de sensibilisation. Dans le cadre d'une collection de 8 mini-bandes dessinées, les enfants qui participent aux classes d'eau peuvent suivre les aventures de Noa et Lilou qui découvrent la vallée de l'Orge. Les problèmes de pollution de l'eau ou encore la faune de la vallée sont ainsi abordés grâce à cette mascotte !

Pour clôturer chaque classe d'eau, un **grand jeu "À la poursuite... de Goutedo"** est organisé. Sur le principe du trivial poursuit, les élèves répartis en équipes doivent obtenir 6 jetons. Plusieurs possibilités pour gagner un jeton : répondre correctement à une question sur un thème étudié au cours de la classe d'eau, faire deviner un mot en mimant ou en dessinant, défier les autres équipes au cours d'une épreuve sportive. L'équipe qui obtient en premier tous les jetons gagne. Toutes les bonnes réponses sont comptabilisées et la classe qui obtient le meilleur score parmi toutes celles qui ont participé devient ainsi la grande gagnante !

Les actions de sensibilisation

L'éducation au développement durable et à l'écocitoyenneté

Les animateurs du Syndicat de l'Orge sensibilisent les élèves des écoles, des collèges et des lycées du territoire à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. De nombreuses **animations pédagogiques et ludiques, axées sur la découverte de l'environnement et les missions du Syndicat**, permettent aux enfants de comprendre l'importance de la protection de la nature. Grâce à de petites actions au quotidien (éco-gestes) pour ne pas gaspiller l'eau potable et éviter de polluer le milieu naturel, les élèves ont les clés pour agir. Les animateurs transmettent ces notions essentielles liées à l'eau et au développement durable à l'aide d'outils pédagogiques, comme le cahier "Voyage au pays de l'eau" et différentes maquettes (de la vallée, du cycle naturel de l'eau, du fonctionnement d'un bassin de retenue, du cycle de l'eau domestique, des sources de pollution).

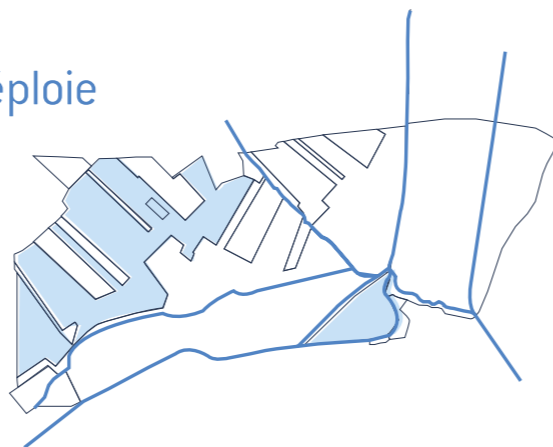
Le blog prolonge l'expérience

Chaque animation peut être valorisée sur le **blog de Goutedo** www.leblogdegoutedo.fr. Les enseignants transmettent des photographies prises au cours de l'animation mais aussi des articles, des panneaux, des poèmes, des comptes-rendus réalisés par les élèves suite à l'animation. C'est un bon moyen de faire le bilan de la séance et de créer un lien avec les parents.



La politique foncière du Syndicat se déploie sur l'ensemble de son territoire

- 2,13 ha de surface totale acquise
- 287 ha de surface totale en propriété syndicale
- 50,245 km de berges en propriété syndicale
- 82 523 € d'acquisitions
- 52 867 € de subventions perçues
[Agence de l'Eau Seine Normandie, Région Ile-de-France]



Mobiliser les partenaires

Le Syndicat de l'Orge est l'interlocuteur privilégié des communes et communautés adhérentes.

La mise en conformité des bâtiments publics

En matière de lutte contre les mauvais branchements d'assainissement, le Syndicat de l'Orge est attaché à la notion d'exemplarité. Le Syndicat, les communautés d'agglomérations et les communes doivent **montrer l'exemple en matière de conformité de leur patrimoine bâti avant de sensibiliser et d'agir sur le parc de logements privés**. En juillet 2014, ce principe a été inscrit dans les valeurs du SAGE Orge-Yvette.

Dans la continuité des partenariats avec le SDIS et la Gendarmerie, le Syndicat a saisi officiellement par courrier la Police Nationale, la société RFF et la SNCF pour l'étude, le diagnostic et les travaux le cas échéant de leurs branchements d'assainissement, puisqu'elles sont propriétaires de nombreux sites et bâtiments sur notre bassin versant.

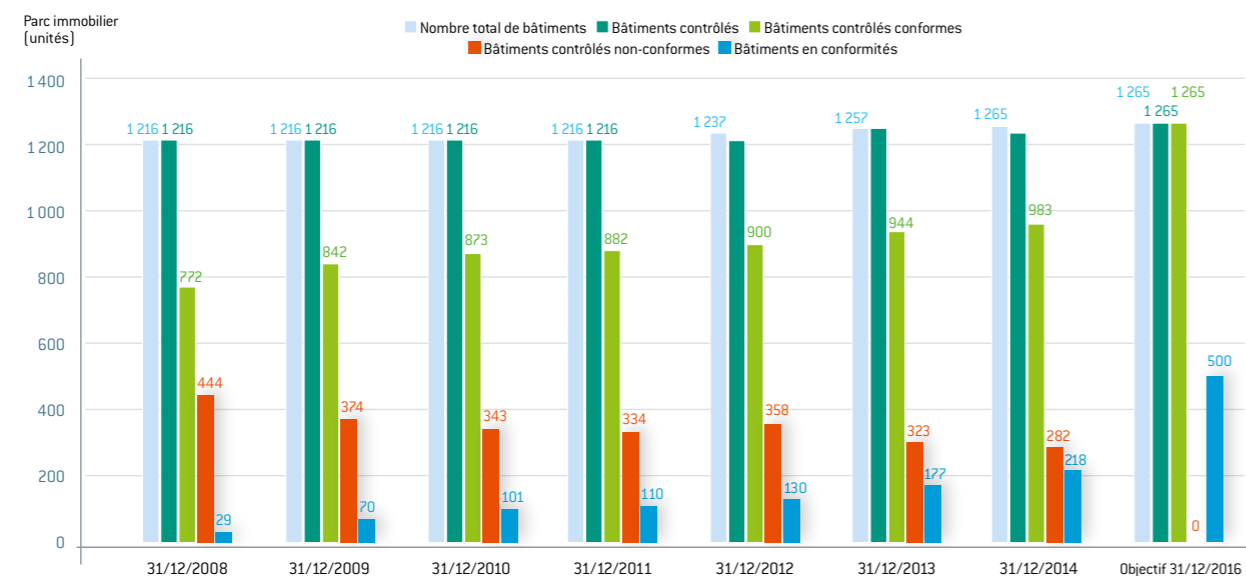
En 2014, cette action a été soutenue par le Syndicat de l'Orge à hauteur de 14 292 €.

Une politique foncière structurée pour la vallée

Le Syndicat de l'Orge **accompagne les communes dans les différentes procédures de révision de leurs documents d'urbanisme** dans ses domaines de compétence : l'assainissement, gestion des eaux pluviales, valorisation de la Trame Verte et Bleue, gestion du risque d'inondation, préservation et valorisation du patrimoine naturel de la vallée.

La révision des documents d'urbanisme doit respecter une procédure édictée par le Code de l'Urbanisme. C'est dans ce cadre que le Syndicat de l'Orge a été consulté en tant que Personne Publique Associée. Le Syndicat est également sollicité pour avis une fois le projet de PLU ou de SCOT arrêté, lors de la phase de mise en enquête publique. En 2014, 3 PLU suivis par le Syndicat ont fait l'objet d'une révision sur le territoire : Saint-Germain Lès-Arpajon, Guibeville et Breuillet.

VERS LA CONFORMITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES



Apporter aux collectivités conseils, services et aides financières

Le Syndicat se positionne, auprès des collectivités, comme un interlocuteur privilégié notamment en matière de réhabilitation des réseaux.

Les aides financières versées

En 2014, le Syndicat a soutenu les travaux engagés par les communes et communautés en matière de **réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de déconnexion des eaux pluviales**. 201 920 € ont été versés pour les travaux sur les réseaux d'eaux usées et 150 840 € pour les travaux de déconnexion des eaux pluviales.

Dans le cadre du conseil aux communes (cf. page 26 de ce rapport), le Syndicat se voit régulièrement confier la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagement comme la rénovation de parkings, la création de jardins familiaux, la création de promenades.



Développer les solidarités internationales

L'accès à l'eau pour tous demande l'engagement de chacun

- 35 000 € TTC consacrés chaque année
- 525 000 € TTC dédiés au programme d'appui au développement durable 2010-2013 (somme engagée par l'ensemble des partenaires)



S'engager au-delà des frontières

Le Syndicat de l'Orge est engagé dans des actions de coopération décentralisée au Niger depuis 1995. Une action qui s'inscrit dans le cadre de la Loi Oudin-Santini 2005... "Les collectivités territoriales en charge de l'eau et de l'assainissement peuvent consacrer jusqu'à 1% de leur budget à des actions internationales de développement dans leur domaine de compétences".

Depuis les années 90, le Syndicat de l'Orge mène de nombreuses actions de coopération au Niger. Ces actions sont planifiées au travers de **programmes pluriannuels** soutenus par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le ministère des Affaires Étrangères, la commune du Plessis-Pâté et le Syndicat des eaux de l'Hurepoix.

Les deux derniers programmes (2003-2013) couvrent 10 années d'actions, sur lesquelles il est impératif de jeter un regard objectif tant sur les réalisations (puits, forages, latrines...) que sur leur devenir et mode de gestion par la population et les élus locaux conseillés.

Ayant achevé fin 2013 son programme d'appui, le Syndicat a souhaité **engager une évaluation de ses actions au Niger**. Cette évaluation externalisée a pour but de qualifier la pertinence des programmes mis en œuvre et de **permettre la construction d'un nouveau programme d'actions** pour les prochaines années. Après l'évaluation organisée au printemps 2015, les conclusions seront présentées à l'automne.



SYNDICAT DE L'ORGE

163 route de Fleury, 91172 Viry-Chatillon
Tél. : 01 69 12 15 40 - Fax : 01 69 45 09 21
www.syndicatdelorge.fr

